

10529130

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/05/2024
Retour Préfecture : 29/05/2024



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 21 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 21 mars 2024

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Installation de conseillers métropolitains pour la commune de Bertangles.....	6
3 - Désignation du Secrétaire de séance.....	6
4 - Communications du Président. Etat des indemnités des membres du Conseil métropolitain. Année 2023.....	6
5 - Société TIAMAT. Projet de création d'un site de production de batteries.....	13
sur le Pôle Jules Verne. Contrat d'implantation.	13
6 - Procès-verbal de la séance du 8 février 2024. Approbation.	14
7 - Décisions du Président. Compte rendu.....	14
8 - Indemnités de fonction des élus. Modification.....	14
9 - Organismes divers. Désignations. Remplacement de M. Joseph DEBART,.....	15
représentant la commune de Bertangles.	15
10 - Impôts Directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2024.	15
11- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vote du taux d'imposition. Année 2024.	15
12 - Constitution de provisions pour risques et litiges. Année 2024.	16
13- Budget Primitif. Exercice 2024. Approbation.....	16
14 - Budget Primitif. Exercice 2024. Programmation pluriannuelle des investissements. Approbation.	24
15 - Actions d'animation et de promotion. Subventions. 1re répartition. Année 2024	25
16 - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois. ADUGA.....	25
Participation d'Amiens Métropole. Année 2024. Convention.	25
17 - Amiens. marché n° 2019-97 relatif à des travaux d'assainissement et d'eau potable sur la rue Saint Maurice. Protocole transactionnel.....	26
18 - Rivery. Avenue du Général Leclerc. Convention de transfert	27
de maîtrise d'ouvrage.....	27
19 - Régime indemnitaire des agents de la communauté d'agglomération.....	28
Amiens Métropole.	28
20 - Liaison ferroviaire Roissy-Picardie. Nouvelle convention de financement. ...	29
21 - Schéma directeur des bornes de recharge pour véhicules électriques. Approbation.	30
22 - Amiens. Plan Vélo. Piste bidirectionnelle sur le boulevard Faidherbe et.....	30
boulevard du Port. Transfert de maîtrise d'ouvrage. Convention.	30
23 - Amiens. Plan Vélo. Voie verte sur l'axe Albert 1er, Maignan Larivière, Carnot.....	30
Transfert de maîtrise d'ouvrage. Convention.....	30
24 - Aéroport Amiens Glisy. Aménagement, entretien et gestion. Avenant à la convention du 22 décembre 2006. Convention-type L6321-3. Approbation.....	32
25- Inventaire des Zones d'Activités Economiques. Approbation.	33

26 - Charte de fonctionnement du Réseau Investir en Hauts-de-France.	
Approbation.	33
27 - Aide aux investissements matériels des TPE. Subvention. convention-type.	33
28 - Mise en place d'un dispositif pour l'indemnisation exceptionnelle des professionnels riverains de travaux d'aménagements des espaces publics d'Amiens Métropole.	34
29 - Autorisation de programme. Travaux d'urgence et de mise en sécurité de l'ancien Evêché abritant l'Ecole Supérieure de Commerce. Affectation et autorisations administratives. Année 2024.	34
30 - Cadre d'intervention pour l'attribution des subventions liées à l'enseignement supérieur. Période 2024/2026. Adoption.	35
31 - Enseignement supérieur. Subventions. 2^{ème} répartition. Année 2024.	35
32 - Université de Picardie Jules Verne. Soutien aux bourses doctorales. Convention année 2024. Avenants année 2020.	36
33 - Agence France Locale. Délibération annuelle de garantie. Année 2024.	36
34 - Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Participations financières 2024. Avenant.	36
35 - Camon. Convention de remboursement. Avenant n° 1.	37
36 - Zones d'Accélération des Energies Renouvelables d'Amiens Métropole. Débat sur la cohérence avec le projet de territoire.	37
37 - Euratechnologies. Etude filière numérique. Convention.	39
38 - La Machinerie. Partenariat. Subvention de fonctionnement. Année 2024. Convention.	39
39 - Réseau des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne des Hauts-de-France. Subvention. Année 2024.	39
40 - Association Initiatives Paysannes - Territoires Hauts-de-France. Subvention. Année 2024.	40
41 - Syndicat des Maraîchers et Hortillons de la Somme. Subvention. Année 2024.	40
42 - Amiens, Boves et Rivery. Clésence. Réaménagement de la dette contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.	40
43 - Amiens. Aménagement de la place du Colvert.	41
44 - Amiens. Document de préfiguration du contrat de ville 2024-2030. Approbation.	42
45 - Contrat de Ville Amiens Métropole. Programme d'actions 2015-2023. Subventions. 2^{ème} répartition. Conventions.	45
46 - Contrat de ville. Centres sociaux, centres culturels et espaces de vie sociale. Conventions pluriannuelles. Années 2024-2026.	45
47 - PLH 2021-2026. Contrat territorial pour la transition écologique et la production de logements sociaux 2024-2026.	46
48 - Dispositif d'accompagnement à la rénovation des logements. Création d'une caisse de préfinancement des aides au bénéfice des propriétaires de logements. Convention.	46
49 - Longueau. AMSON Habitat. Construction de 27 logements individuels en BRS.	46

<i>situés rue de la République, résidence La Rotonde. Participation financière.</i>	<i>46</i>
<i>50 - Rivery. Clésence. Acquisition de 40 logements locatifs collectifs</i>	<i>47</i>
<i>situés chemin Jobard. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.....</i>	<i>47</i>
<i>Garantie d'Amiens Métropole. Convention.</i>	<i>47</i>
<i>51 - Gestion du contingent réservataire d'Amiens Métropole.</i>	<i>47</i>
<i>Passage à la gestion en flux. Conventions.</i>	<i>47</i>
<i>52 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Actualisation des tarifs. Année 2024.....</i>	<i>47</i>
<i>53 - Partenariat culturel avec l'établissement public de coopération culturelle Somme Patrimoine. Convention-cadre. Renouvellement.</i>	<i>49</i>
<i>54 - Boves. Aménagement touristique, valorisation patrimoniale du château et médiation autour des équipements d'accès, archéologiques et culturels.....</i>	<i>50</i>
<i>Convention tripartite.</i>	<i>50</i>
<i>55 - Musées d'Amiens. Enrichissement des collections. Acceptation des dons... et acquisitions 2022-2023.</i>	<i>50</i>
<i>56 - Autorisation de Programme. Petit équipement sportif. Affectation des opérations d'investissement et autorisations administratives. Année 2024.....</i>	<i>51</i>
<i>57 - Amiens se prend au jeu. Financement de projets. Subventions. Conventions.....</i>	<i>51</i>
<i>58 - Terre de Jeux. Relais de la flamme paralympique. Convention avec Paris 2024.</i>	<i>52</i>
<i>59 - Coliseum. Amiens Hockey Elite. Convention d'occupation du domaine public.</i>	<i>52</i>
<i>60 - Boves. Acquisition de parcelles. Création d'une servitude de passage et d'entretien des canalisations d'eaux usées. Chemin du Stade.</i>	<i>52</i>
<i>61 - Camon. Renforcement en eau potable du Pôle Jules Verne. Création d'une servitude d'eau potable. Indemnisation exploitants agricoles.....</i>	<i>53</i>
<i>62 - Règlement de la redevance spéciale. Approbation.....</i>	<i>53</i>
<i>63 - Tri des déchets. Contrats de vente des matériaux.....</i>	<i>53</i>
<i>64 - Renouvellement du plan de gestion de la Selle et de ses affluents. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.....</i>	<i>54</i>
<i>65 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Programme d'activités</i>	<i>55</i>
<i>de promotion de la gastronomie amiénoise 2024.....</i>	<i>55</i>
<i>66 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Adhésion à Toutourisme.....</i>	<i>55</i>
<i>67 - Vœux. Questions orales.</i>	<i>55</i>
<i>67.1 - Question orale relative à la fermeture de l'avenue Salvador Allende.</i>	<i>55</i>
<i>67.2 - Question orale relative au rapport de la CRC sur l'association syndicale constituée d'office (ASCO) des canaux d'hortillonnages d'Amiens.</i>	<i>56</i>
<i>67.3 - Vœu relatif à la situation de METEX.</i>	<i>58</i>

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : M. GEST, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. DÈCLE, Mme BOCHÉ, M. DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. LORIC, RIFFLART, DOREZ, Mmes CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, M. DESPERELLE, Mme VANDEPITTE, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI (siège pour la commune de Sains-En-Amiénois), M. FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

Pouvoirs de vote : MM. DOMISE (pouvoir à M. GEST), DESSEAUX (pouvoir à M. MOLLIENS), Mmes BOUCHEZ (pouvoir à M. MERCUZOT), BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), DEVAUX (pouvoir à Mme CLECH), HAMADI (pouvoir à M. BIENAIMÉ), ROY (pouvoir à M. DUFLOT), MM. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), DECAVÉ (pouvoir à M. BARA), Mmes NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), GIRARD (pouvoir à Mme ROSE-TÉTU), MM. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), PIOT (pouvoir à M. RENAUX), VINDEVOGEL (pouvoir à Mme FOURÉ), SANGLARD (pouvoir à Mme BOCHÉ).

Excusée : Mme VILLIERS.

Absente : Mme MARCHAND

La séance a été **ouverte** à 18 H 05 et a été **suspendue** de 18 h 13 à 18 h 47.

Mouvements arrivées : M. SAVREUX, DÈCLE, DUMEIGE, EVRARD sont arrivés à 18h08 (point n°4), MM. DUFLOT (pouvoir de Mme ROY), JOVELET sont arrivés à 18h09 (point n°4), Mmes DELAHOUSSE, DESBUREAUX (pouvoir à Mme DELATTRE), DJAROUNE et M. BARA (pouvoir de M. DECAVÉ) sont arrivés à 18h10 (point n°4), Mme BOHAIN est arrivée à 18h12 (point n°4), M. BIENAIMÉ (pouvoir de Mme HAMADI), Mme TREFCON sont arrivés à 18h15 (point n°4), Mme DOURNEL-GARAT est arrivée à 18h22 (point n°4), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 18h24 (point n°4), M. OURDOUILLÉ (pouvoir à M. MAQUET) est arrivé à 18h40 (point n°4), Mmes FOURÉ (pouvoir de M. VINDEVOGEL), ROSE-TÉTU (pouvoir de Mme GIRARD) sont arrivées à 18h43 (point n°4), Mme DERIVERY est arrivée à 19h05 (point n°13), M. JARDÉ est arrivé à 19h27 (point n°13).

Mouvements départs :

Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD) a quitté la séance à 18h58 (point n°12), MM. BARA et BIENAIMÉ ont quitté la séance à 21h57 (point n°67).

La séance a été **levée** à 22H 07.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
Mme Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
Mme Caroline GIRARD	donne pouvoir à	Mme Valérie ROSE TÉTU
M. Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. François DÉCAVÉ	donne pouvoir à	M. Ismaël BARA
M. Jean-Louis PIOT	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Laurent VINDEVOGEL	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Patrick DESSEAUX	donne pouvoir à	M. Alain MOLLIENS
Mme Assia NOUAOUR	donne pouvoir à	M. Tarek BAÏS
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
Mme Valérie DEVAUX	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
Mme Zoé DESBUREAUX	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Hélène DELATTRE
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Pascal OURDOUILLE	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Eric MAQUET

DONT ACTE

2 - INSTALLATION DE CONSEILLERS METROPOLITAINS POUR LA COMMUNE DE BERTANGLES.

M. GEST : Suite à la démission de Monsieur Joseph DEBART de ses fonctions de conseiller communautaire, le Conseil municipal de la commune de Bertangles a désigné ses nouveaux représentants, titulaire et suppléant, appelés à siéger au Conseil métropolitain. C'est donc Monsieur Michel DESPERELLE qui siègera parmi nous en qualité de Conseiller métropolitain titulaire et Monsieur Thomas DELATTRE qui représentera la commune en qualité de conseiller métropolitain suppléant.

Je les déclare tous les deux installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires et leur souhaite la bienvenue.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Thomas LHERMITTE est présent et il est, de fait, Secrétaire de séance avec l'approbation de chacun d'entre nous.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. ETAT DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL METROPOLITAIN. ANNEE 2023

M. GEST : Je vous informe que j'ai reçu deux questions orales et un vœu que nous aborderons en fin de séance, comme habituellement. Je vous signale que le vœu concerne une entreprise amiénoise qui rencontre actuellement des difficultés. Ce soir nous aurons de bonnes nouvelles, mais il peut arriver qu'il y en ait de moins bonnes, malheureusement, encore que rien n'est

consommé. Il se trouve que l'entreprise METEX connaît des problèmes et dans le cadre des multiples démarches que nous avons menées avec Marc FOUCAULT, nous avons souhaité présenter un vœu, qui concerne Amiens et l'activité d'Amiens Métropole, afin de continuer à sensibiliser le gouvernement sur ce sujet, même si nous savons qu'il est sensibilisé, comme nous avons encore pu le constater hier soir lors d'une visioconférence avec les conseillers du ministre de l'Industrie à ce sujet.

Je vous informe dès à présent que notre prochaine séance est prévue ici même le jeudi 23 mai à 18 h.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, avant l'examen du budget de la Métropole, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en Euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil métropolitain, est communiqué à l'assemblée. Les éléments vous ont donc été transmis et il convient que nous en prenions acte.

DONT ACTE

Je souhaite à ce stade, comme je l'avais indiqué il y a un peu plus d'un mois, vous présenter Monsieur Hervé BEUFFE, Président de la société TIAMAT. Nous allons pouvoir l'écouter dans quelques instants.

Avant de lui donner la parole, je vous confirme la décision prise par une entreprise de venir s'installer à Amiens, sur une friche. Elle est déjà installée dans notre région, à Abbeville, où elle emploie 250 salariés. Elle doit étendre ses capacités de fabrication afin de transmettre son savoir-faire qu'elle déploie dans les métiers de la maroquinerie depuis plus de 40 ans. Elle souhaite donc construire un nouvel espace à Amiens, ce qui lui offre une opportunité essentielle en termes de recrutement, estimant avoir atteint la limite des recrutements sur Abbeville. Cela va, bien sûr, se traduire par de nombreuses créations d'emploi, plusieurs dizaines. Nous serons beaucoup plus précis et elle-même sera beaucoup plus précise sur l'ensemble du projet dans une quinzaine de jours. Le projet sera présenté au comité de quartier concerné. Pour les futurs collaborateurs de cette entreprise, cette implantation permettra d'exercer dans une zone offrant toutes les commodités pour faciliter le quotidien au cœur d'un site à Haute Qualité Environnementale. Le temps de déposer le permis de construire et l'ensemble des procédures à respecter dans le cheminement du dossier, et de faire les aménagements nécessaires, le projet se concrétisera dans les dix-huit à vingt-quatre prochains mois.

Peut-être me trouvez-vous un peu imprécis dans la présentation, mais comme à notre habitude avec Marc, nous disons les choses quand nous sommes autorisés à le faire, ce qui est le cas ce soir, mais en respectant la volonté des entreprises. Vous en saurez un peu plus prochainement, mais c'est à l'évidence une excellente nouvelle pour l'agglomération, et notamment pour la Ville d'Amiens.

(La séance est suspendue à 18h 13).

M. BEUFFE : Merci à tous de nous recevoir aujourd'hui. Je vais essayer de m'en tenir à une quinzaine de minutes pour vous présenter le projet que porte TIAMAT à ce jour. Je vais passer quelques slides. Aujourd'hui, chez TIAMAT nous faisons des batteries qui utilisent des ions-sodium, en opposition aux ions-lithium qui sont aujourd'hui le produit phare que vous avez tous dans vos poches, téléphones, montres, ordinateurs, voitures pour ceux qui ont des voitures électriques. Vous pouvez vous demander pourquoi on s'embête à développer autre chose que du lithium, tout simplement parce que les matériaux nécessaires à la constitution des batteries que tout le monde utilise sont des matériaux dont, à horizon 2030, nous n'aurons pas forcément la

quantité nécessaire pour réaliser l'électrification au sens demandé. On parle en gigawatt/heure aujourd'hui, c'est une unité de production annuelle. En 2022, nous avons produit 400 gigawatts/heure, en 2030 nous aurons besoin de produire dix fois plus, donc 4 500 gigawatts/heure, 4 térawatts/heure pour assurer la transition écologique, notamment dans le domaine de la mobilité. A ce rythme, les matériaux nécessaires que sont le lithium, le cobalt, le nickel, ne seront pas suffisamment disponibles. Qui plus est ils sont aujourd'hui principalement captés par l'Asie, de l'extraction au raffinage, ce qui pose évidemment un problème de souveraineté, puisque le moindre accroc géostratégique pourrait nous conduire à ne pas bénéficier de ces matériaux et donc de l'ensemble des batteries.

Nous venons de la recherche française. Vous reconnaissez le Professeur TARASCON qui a monté le LRCS, laboratoire de l'UPJV. Ces personnes sont à l'origine de la découverte ainsi que Mathieu MORCRETTE, Directeur de l'UPJV, et les trois autres chercheurs que vous voyez là. Ces travaux sur le sodium-ion en alternative au lithium-ion ont démarré au début des années 2010 avec le CNRS et le CEA. En 2017, ces chercheurs ont trouvé que leur découverte était tellement bien qu'il aurait été dommage de la laisser dans les cartons du CNRS, et ont donc décidé de créer la startup TIAMAT dont ils sont devenus coactionnaires ainsi que le CNRS. Nous bénéficions, en licence exclusive, de l'ensemble des brevets de ces chercheurs, et ces brevets sont mis à jour régulièrement par leurs nouvelles découvertes qui rentrent dans le portefeuille de TIAMAT.

Sans froisser les académiques, quand vous récupérez des concepts de grands chercheurs et que vous voulez créer un produit qui tient la route et qui est commercialisable, il y a du travail et c'est qu'a fait TIAMAT depuis 2017, avec un certain nombre de succès, notamment en 2020 le premier contrat de développement que nous avons signé avec la société Plastic Omnium, connue dans le monde de l'automobile, et en 2023, nous avons eu la fierté d'être la première société au monde à commercialiser une batterie sodium-ion dans un ensemble électromécanique. Et vous pouvez d'ores et déjà trouver cette technologie dans l'outillage vendu chez Leroy-Merlin sous la marque Dexter. Nous avons réussi cela en fin d'année dernière et nous avons depuis lors un contrat de plusieurs centaines de milliers de pièces pour les quatre prochaines années. On peut considérer que notre petite société a réussi son pari, même si ce n'est qu'un des marchés que nous visons. Et comme nous avons des ambitions industrielles, nous avons réussi, en 2023, à augmenter notre capital pour la troisième fois, et nous venons de lever 22 millions d'Euros auprès de trois sociétés très connues, la première étant Stellantis, quatrième constructeur automobile mondial, le groupe Arkema, et la société MBDA, qui travaille dans le secteur de la défense. Nous sommes en route pour lever 25 millions supplémentaires afin de financer le projet que je vais vous présenter.

Nous avons deux technologies. La génération 1 est celle que nous allons industrialiser et qui couvre de très nombreux marchés. C'est un produit spécifique qui ne va pas remplacer les batteries dans vos véhicules électriques, mais qui va couvrir des marchés spécifiques d'hybridation, de stationnaire, de power pool, qu'il est nécessaire d'adresser puisqu'on ne pourra pas faire 100% d'électrification avec les technologies actuelles. L'intérêt est la garantie de la souveraineté ainsi que des performances supérieures en termes de cyclage, notamment, et de sécurité.

Vous avez ici la huitième merveille du monde. J'en ai acheté moi-même une demi-palette, ma famille a fait la même chose, et la famille de nos employés également. Petite société de 25 personnes jusqu'à présent, nous avons travaillé très dur, on nous a récemment reproché de ne pas avoir fait beaucoup de communication au niveau de la région, d'Amiens Métropole, mais nous travaillions énormément en B to B, c'est-à-dire avec nos clients, pour imposer la solution sur le marché. Parfois, mieux vaut faire moins de bruit et être beaucoup plus efficace dans son métier que l'inverse.

Nous venons de signer également un contrat. A la fin de l'année, nous avons 1 mégawatt/heure, ce qui représente un container maritime rempli de batteries à livrer en Autriche. C'est un premier marché sur le stationnaire. L'idée est de découpler la capacité du réseau du besoin de charge. Quand 20 Teslas vont vouloir se charger en même temps sur les autoroutes, le réseau n'est pas capable de les alimenter et donc, quand cela arrive, vous avez besoin d'une réserve, d'un pack de batteries qui fait du peak shaving. C'est un des marchés que nous envisageons très sérieusement et qui remplit déjà à 40% la première ligne que nous allons démarrer ici à Amiens, en France.

Cette slide est un peu anxiogène, mais si hier nous n'avions pas noué des liens avec ces entreprises chinoises qui nous aident aujourd'hui à produire alors que nous n'avons pas d'usine, je ne serais tout simplement pas là pour vous parler ce soir. Donc aujourd'hui, la France, l'Europe sont incapables de soutenir des projets hors listage comme le nôtre et nous sommes obligés de nous tourner vers l'Asie. La question aujourd'hui, c'est soit nous restons là-bas, soit nous revenons ici, mais maintenant que nous avons fait nos preuves, nous avons décidé de revenir ici. Cela dit, nos amis chinois nous aident aussi à mettre le pied à l'étrier dans le manufacturing de batteries. Je suis moi-même industriel, j'ai passé les vingt-deux dernières années à fabriquer des boîtes de conserve, des tubes en plastique, et du revêtement de sol, le savoir-faire est essentiel. Vous pouvez avoir les meilleures machines du monde, les meilleurs logiciels du monde, si vos opérateurs ne savent pas faire, vous ne faites rien. Et donc en France aujourd'hui, personne ne sait faire des batteries. Nous avons donc besoin de ce retour de compétences, nécessaire aussi pour les semi-conducteurs, etc., et ce partenaire aujourd'hui nous permet de livrer des cellules de qualité pour nos propres concepts, en attendant d'avoir notre usine, et nous aide à monter en compétences pour pouvoir être efficace sur le plan industriel.

Cette illustration n'est pas du tout adaptée au terrain, je dois même vous avouer que j'ai pris cette illustration sur internet. Le projet consiste à avoir 5 gigawatts/heure de fabrication, c'est beaucoup, c'est plus de 300 000 batteries par jour et 100 millions de cellules de batteries par an, que nous allons produire ici, à Amiens. Ce sont plus de 1 700 employés en fin de plan, en 2030, et nous allons démarrer avec une seule ligne de 0,6 gigawatt/heure. Quand elle sera opérée en 24/24-7/7, c'est-à-dire avec cinq équipes, cette ligne requerra environ 400 personnes. Dès la première ligne, 400 personnes vont donc travailler dans cette usine, et à terme plus de 2 000 personnes, car nous avons prévu un développement par tranches. 300 000 cellules par jour, 100 millions de cellules par an, qui vont générer plus d'un milliard d'Euros de chiffre d'affaires à horizon 2030. Le deal est d'obtenir le meilleur résultat possible, sachant que le chiffre d'affaires ne fait pas tout.

La localisation que nous avons choisie se situe donc sur la ZAC Jules Verne 2. Il s'agit du terrain contigu à Amazon, lorsque l'on vient de l'autoroute de Saint-Quentin ou que l'on va vers Saint-Quentin, situé sur la commune de Boves. Nous avons pu discuter à plusieurs reprises avec Madame la Maire ici présente. Un peu plus de 25 hectares. Il est un peu biscornu, mais nous sommes très contents de l'avoir et nous n'allons pas critiquer la nature du foncier, et au contraire, nous nous y sommes adaptés de la façon suivante. Au nord, vous voyez l'autoroute, sur la gauche vous avez Amazon, et l'idée est d'implémenter notre industrie en trois temps. D'une part, le bâtiment dit B1, qui sera la première ligne de 0,6 gigawatt/heure, le bâtiment dit B2 qui contiendra deux, voire trois lignes de 2 gigawatts/heure de capacité, puis nous ajouterons 2 gigawatts/heure de capacité par la suite pour atteindre 5 gigawatts/heure au total. L'espèce de ceinture noire qui est autour est là parce que nous allons avoir des talus, déblais/remblais, parce que ce terrain, à partir du nord-est jusqu'au sud-ouest présente une déclivité d'environ 17 mètres et nous allons aplanir toute la surface en jouant ainsi. En haut, à gauche, le gros carré représente un endroit que nous avons prévu également pour accueillir un poste source, car nous aurons besoin de notre propre source à peu près au moment où nous monterons la moitié du second bâtiment, et nous allons commencer avec l'amenée par Enedis, qui provient du poste source situé au bout de l'aérodrome de Glisy. Mais à terme nous aurons besoin de notre propre poste source.

Donc une usine assez importante, assez grande. Nous allons veiller au respect des PLU et autres, mais aussi à l'aspect de notre usine. Nous allons installer un certain nombre de panneaux solaires, au moins 30%, pour avoir un minimum d'autoconsommation et nous faisons très attention aussi à la consommation des ressources, sachant que la seule consommation qu'il y aura sera une consommation électrique puisqu'il n'y aura ni gaz, ni fuel, ni quoi que ce soit, ayant fait le choix de dépendre de l'énergie électrique.

Voilà un process standard de fabrication de lithium-ion. Les machines proviennent de Chine également car l'Europe est incapable de fournir des machines de fabrication de batteries, en tout cas pour l'instant. Vu d'en haut, le premier bâtiment fait plus de 150 mètres de long car nous avons une ligne en U. Si elle était en long, cela représenterait 300 mètres, soit l'équivalent de la hauteur de la tour Eiffel. Voilà la ligne en question, 0,6 gigawatt/heure, en 24/24, 400 personnes qui travaillent dessus, et c'est juste le début de l'histoire qui va nous permettre de répondre aux premières commandes que nous avons enregistrées aujourd'hui et que nous honorons via la sous-traitance chinoise à ce jour.

Nous sommes une petite société aujourd'hui, nous allons croître, mais pas de façon exponentielle comme peuvent le faire d'autres projets. Nous avons des partenaires. Zenergy est la société chinoise qui produit aujourd'hui les cellules en sous-traitance pour nous, c'est notre conseil industriel. La société chinoise LEAD qui nous fournit les équipements clé en main. Le groupe IDEC, bureau d'études qui est en train de concevoir l'usine, c'est-à-dire les murs, les utilités, car il faut des salles sèches, etc. EDF, évidemment, Enedis, RTE, le trio qui nous permet d'alimenter notre affaire. John Cockerill et Equans font toutes les utilités. Le groupe Stellantis, évidemment. Quand nous avons approché le groupe Stellantis pour lui proposer d'entrer au capital de la société, c'est non seulement parce que c'est un client, mais aussi un industriel de premier rang qui nous aide énormément dans cette aventure. Et ACC, que certains d'entre vous connaissent probablement, qui est la joint-venture entre Stellantis et Total, dont l'usine à Billy-Berclau va bientôt démarrer, et avec qui nous avons des liens très étroits. Enfin, Siemens et Dassault Systèmes nous accompagnent pour toute la partie informatique. Donc de gros partenaires bien solides, et c'est sur ce maillage que va reposer le succès de l'aventure.

J'ajoute que nous ne sommes rien sans nos fournisseurs et nos systèmes. Nous aurons besoin de boîtiers aluminium extrudés et d'une multitude de matériel, et il est hors de question de faire venir des choses pleines de vide soit d'Asie, soit de trop loin. Probablement que dans notre sillage et dans le sillage de nos copains ACC, Verkor et autres, tout un écosystème favorable va se développer, et nous ferons le maximum pour attirer cet écosystème sur la région et sur la Métropole si les conditions qui leur sont offertes sont favorables. Nous y avons intérêt.

Concernant le planning, nous sommes en train de réaliser les études environnementales, de penser au dépôt du permis de construire, en tout cas dans sa première phase. Tout cela doit être fait d'ici août-septembre afin que nous puissions démarrer les travaux au mois d'octobre. Donc un planning assez agressif. Les travaux commençant en octobre prochain, cela veut dire que nous accueillerons nos premières machines au second trimestre de l'année suivante. Au second trimestre de l'année suivante, nous branchons les machines. Et fin 2025, l'équipement devra être prêt à opérer et nous commencerons nos productions commerciales à partir du début 2026, avec une équipe, puis deux, puis trois, puis cinq, sachant qu'il faudra former les personnes. Le bassin d'emploi est favorable en termes d'opérateurs, de techniciens, il y a du monde localement, de la réserve, et nous allons les former pour qu'ils puissent être opérationnels, mais on ne peut pas former 400 personnes d'un coup et nous allons être obligés de le faire en plusieurs étapes. Nous aussi devons maîtriser notre équipement.

En termes de financement du projet, 150 millions d'Euros pour la première ligne, et plus de 500 millions d'Euros pour l'ensemble du projet, donc très Capex Intensive. Ces 150 millions d'Euros se décomposent en trois parties. D'une part, des fonds propres, c'est-à-dire des personnes qui entrent dans le capital, qui donnent de l'argent en échange de parts dans la société, comme c'est le cas de Stellantis, Arkema, mais aussi de nos investisseurs historiques régionaux, c'est-à-dire Finovam, Picardie Investissement, CAP3RI, et Nord France Amorçage qui ont remis au pot, soit 22 millions d'Euros, et nous cherchons 25 millions supplémentaires. Nous atteindrons 50 millions d'Euros d'Equities, c'est-à-dire des personnes ayant des parts dans l'entreprise. D'autre part, nous allons rencontrer les banques locales, régionales, pour ajouter 50 millions. Enfin, toute la partie subventions, avec le concours de l'Etat, de la Région, mais aussi de la Métropole, sachant que nous sommes éligibles à un certain nombre de dispositifs fiscaux, notamment ce que l'on appelle les C3IV, Crédit d'Impôt d'Industrie Verte, où 45% des investissements nous seront remboursés à chaque exercice fiscal. Donc un très fort support de l'Etat pour ce projet. Nous apprécions l'aide et la spontanéité de la Métropole pour nous aider à mettre tout cela en place, ainsi que la Région et l'Etat. Nous avons aujourd'hui une belle équipe et nous fonctionnons plutôt bien tous ensemble.

M. GEST : Merci beaucoup. Nous sommes ravis de votre présence ce soir, mais surtout de la décision que vous avez prise, car il nous paraissait insensé qu'une startup née grâce à l'Université de Picardie Jules Verne, grâce à un laboratoire, et vous avez souligné le rôle essentiel de Monsieur TARASCON, le créateur de ce laboratoire, ne décide pas de s'implanter dans notre agglomération. Je vous remercie tout d'abord d'avoir fait ce choix. Nous avons tout fait pour y parvenir, et vous savez que pour y parvenir il fallait libérer des terrains car, contrairement à certaines idées qui circulent dans des sphères que je ne décrirai pas, nous avons un problème de foncier. C'est grâce à une réunion que nous avons provoquée et qu'a accepté de tenir le Préfet du Département de la Somme, que nous avons ce jour-là débloqué le dossier de l'extension de la ZAC Jules Verne, dont un peu moins de la moitié, soit environ 25 hectares, pour ce projet. Pour nous, c'est une bonne nouvelle et ce projet était indispensable compte tenu de la modernité de votre produit qui est dans l'air du temps. Il n'y avait aucune raison qu'Amiens ne bénéficie pas du développement de l'activité autour des batteries qui, jusqu'alors, profitait essentiellement à la région de Dunkerque et à celle de Douai. Nous sommes vraiment très satisfaits de cela. Peut-être y a-t-il des questions et Marc FOUCAULT complètera s'il le souhaite.

MME DESBUREAUX : Merci pour cette présentation. J'aimerais rebondir sur vos propos concernant l'université. Malgré l'utilisation de terres agricoles, nous soutenons ce projet d'implantation de l'usine, et la technologie va se développer là où elle est née. La technologie des batteries est en perpétuelle évolution. Le projet amiénois que nous allons soutenir ici tend à être de plus en plus performant. Or, dans le contrat, il me semble qu'il n'y a rien sur ce qu'il se passerait si la technologie évoluait, aucune disposition en cas d'innovation, comment la technologie change, comment on la fait changer, et surtout quel lien avec le laboratoire de l'université de Picardie, rien n'apparaît dans le contrat. N'aurait-il pas été intéressant de continuer la recherche avec les laboratoires de recherche de l'UPJV et du CNRS ? Et quelle convention pour la formation avec l'UPJV ou même l'école d'ingénieur ?

M. PRADAT : Je suis allé rencontrer les acteurs de TIAMAT en juin dernier pour bien comprendre les enjeux et pour faire un zoom arrière sur nos débats à propos du ZAN, c'est-à-dire zéro artificialisation nette. Nous allons donc devoir décider ce soir de l'implantation de l'entreprise TIAMAT dans une extension de ZAC, à savoir la ZAC Jules Verne 2. Cet emplacement ne nécessite pas de nouvelles infrastructures, ces infrastructures sont existantes. En quelque sorte, on va continuer la ville à cet endroit. Nous sommes donc pour cette implantation à cet endroit-là, et nous sommes d'autant plus pour avec une création d'emplois qui sont essentiels pour participer à la transition écologique, à l'autonomie énergétique de notre territoire, mais au-delà, de la France. C'est une technologie particulière qui a été présentée ici rapidement. Nous saluons une fois de plus

le Professeur TARASCON, Mathieu MORCLETTE et son équipe, et les réussites de cette startup TIAMAT qui rayonne au-delà de notre territoire. Cette technologie nouvelle touche un point stratégique majeur pour notre pays et pour le monde puisqu'il s'agit de batteries qui se passent de lithium en se basant sur la chimie sodium-ion, sodium en quantité infinie alors que le lithium repose sur un équilibre géostratégique fragile dans un monde incertain. Par ailleurs, cette batterie du futur est tout à fait particulière, différente de la batterie lithium qui délivre des puissances continues assez faibles et peut faire rouler une voiture longtemps, alors que cette batterie sodium délivre une puissance beaucoup plus forte sur un temps plus court, ce qui augure des débouchés pour des moteurs hybrides, ce que nous pourrions pas faire le lithium. Par exemple, participer sur le moteur à l'accélération d'un poids lourd, d'un tracteur ou d'un train, ou encore augmenter l'efficacité de l'éolien, donc des secteurs absolument stratégiques pour l'avenir. Nous saluons cette entreprise exceptionnelle et cette réussite issue de la recherche amiénoise pour des emplois à haute valeur ajoutée environnementale.

M. DESCHAMPS : J'ai dit en Conseil municipal d'Amiens que l'action de la Métropole sur le développement économique était un succès depuis le début du mandat, nous en avons encore la preuve ce soir, je tenais à vous féliciter, au nom de notre groupe, pour ce partenariat que vous avez réussi à créer et pour avoir maintenu une entreprise du terroir à Amiens.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Nous allons demander à Monsieur BEUFFE de répondre, notamment aux questions posées dans la première intervention.

M. BEUFFE : Je ne commenterai pas le contrat auquel vous faites référence, puisque je n'en ai pas connaissance. En revanche, sur les liens avec l'université, nous allons évidemment les maintenir pour plusieurs raisons. La première est que nous avons déjà un contrat de collaboration avec le LRCS, qui est un laboratoire de l'université, mais aussi une UMR du CNRS. Ce lien nous permet aujourd'hui de bénéficier des travaux de l'ensemble des chercheurs, notamment du LRCS, et donc de l'université, pour notre propre développement. Donc, aujourd'hui, nous sommes une trentaine de personnes mais en réalité, derrière nous, plus d'une centaine de chercheurs sont là grâce à notre collaboration, notamment avec l'université. Quant au CNRS, évidemment, il est en famille puisque nous avons nos inventeurs. Nous allons donc garder ce lien très actif avec l'université et nous garderons un contrat de collaboration avec le LRCS, notamment, même si nous projetons d'avoir l'ensemble des équipements qui nous permettent de faire la R&D sur place.

M. FOUCAULT : Je remercie Monsieur BEUFFE pour sa présentation, et surtout pour l'ardeur qu'il a mise depuis plusieurs années à porter ce projet qui est en passe de se concrétiser. Nous parlerons tout à l'heure du contrat d'implantation qui lie les différents partenaires publics pour assurer la réussite du projet, et qui essaie de coller au maximum aux besoins de TIAMAT pour réaliser le calendrier qui a été présenté. Je tiens à redire à quel point cet événement est assez historique. D'abord, c'est extrêmement rare dans une métropole, même les plus aguerries en matière de recherche, de réussir cette continuité qui aboutit ce soir entre un travail de formation universitaire, faculté des sciences et des UFR, et un travail de recherche à travers un laboratoire, le professeur TARASCON et le professeur MORCLETTE, ce dernier étant Amiénois. Cela encore est assez banal, ce qui l'est moins, c'est l'immense qualité du LRCS. Nous avons une pépite, nous le savons, de niveau européen, sinon mondial, depuis plusieurs années à Amiens. Il y a beaucoup d'activités de recherche à Amiens, et celle-ci est vraiment exceptionnelle. Le LRCS compte près d'une centaine de chercheurs qui font partie des meilleurs mondiaux. Il faut vraiment que vous l'intégriez, c'est-à-dire que le projet présenté ce soir ne sort pas de rien, mais est issu de l'immense qualité de nombreux acteurs au niveau de la recherche et au niveau industriel. C'est la raison pour laquelle il est très difficile de le répéter. Il y a des projets dont nous sommes très fiers à Amiens, je pense à YNSECT, par exemple, mais la recherche d'YNSECT ne s'est pas faite à Amiens, elle s'est faite dans d'autres villes.

C'est donc une histoire formidable qui entre dans une nouvelle phase avec cette industrialisation. J'aimerais que cet événement ne soit pas historique et se reproduise souvent, mais il n'est pas évident d'avoir un tel alignement de planètes. C'est quand même aussi près de quarante années de travail depuis le début de cette petite recherche dans une université récente, datant de 1970, alors qu'il y a des pôles CNRS dans des universités bien plus anciennes en France. Voilà ce que je souhaitais vous dire pour en être conscient, pour essayer de hiérarchiser les projets, les délibérations, qui vous sont présentées. Cette délibération est assez hors du commun. Et à l'arrivée, il y a évidemment les emplois, avec d'ailleurs un vrai sujet que nous allons aborder, celui de la formation. Nous faisons confiance à la population amiénoise et nationale pour venir travailler chez TIAMAT, mais comme l'a très bien dit Monsieur BEUFFE, c'est un défi formidable car nous allons pouvoir mobiliser les écoles d'ingénieur, l'UPJV, mais également des techniciens, des BTS, dans les Hauts-de-France. Là aussi, il y a des financements de l'Etat importants et des financements de la Région pour permettre au final de trouver les 1 000 salariés. D'autant qu'à l'heure actuelle il y a des tensions sur les métiers. Nous serons, évidemment, au côté de TIAMAT, pour y parvenir.

M. GEST : Ce que Marc vient d'évoquer est très important. Parfois, il faut bien prendre conscience de ce qu'apportent des laboratoires de recherche dans le développement économique. Nous travaillons avec ce laboratoire quelquefois sur d'autres projets qui ne se concrétiseront peut-être pas, mais le fait d'avoir un niveau de qualité aussi important dans ce laboratoire de recherche nous ouvre des perspectives que nous n'aurions pas sans cela. C'est important, et comme le disait Marc, cette université n'est pas si vieille. Depuis le départ de Monsieur TARASCON, son nouveau directeur est Amiénois, il est engagé dans la vie amiénoise, il est président d'un club sportif. Je voulais remercier aussi par avance Madame le Maire de Boves car elle va avoir à traiter le permis de construire, mais nous avons déjà vu ce qu'était capable de faire la mairie de Boves lorsqu'il s'est agi d'implanter Amazon dans des délais extrêmement brefs. Je sais pouvoir compter sur sa célérité et celle de son équipe. Je remercie également Arnaud RQUIER et son équipe car tout cela se fait, bien sûr, avec les élus, et nous suivons ce dossier attentivement depuis longtemps, mais des personnes œuvrent aussi dans l'ombre. Je les remercie au passage.

DONT ACTE

(La séance a repris à 18h47).

Nous enchaînons directement sur le point suivant qui concerne la création d'un site de production de batteries sur le Pôle Jules Verne et je passe donc la parole à Marc FOUCAULT.

5 - SOCIETE TIAMAT. PROJET DE CREATION D'UN SITE DE PRODUCTION DE BATTERIES SUR LE POLE JULES VERNE. CONTRAT D'IMPLANTATION.

M. FOUCAULT : Il s'agit d'un contrat d'implantation qui permet de cadrer les interventions des pouvoirs publics pour aider TIAMAT à mener à bien son projet au cours des prochaines années. Nous aurions pu ne pas le faire étant donné l'importance du sujet et sa difficulté, comme tout projet de cette ampleur, mais il nous a paru intéressant de proposer ce contrat sous forme de délibération. Nous avons quatre partenaires : l'Etat, la Région, Amiens Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens, qui vont chacun et tous ensemble soutenir la réalisation du projet et se mobiliser pour répondre aux attentes que Monsieur BEUFFE, sa société et ses actionnaires nous feront parvenir.

Je vais vous donner quelques exemples. Concernant l'Etat, un soutien financier important tout au long du projet, un soutien en termes de démarches administratives pour optimiser les délais, et un

soutien en matière d'emploi et de formation, notamment à travers le plan France 2030, qui a déjà soutenu la formation sur les usines de batteries sur Dunkerque et sur Douai, et des sujets extrêmement importants de raccordement électrique ou de sécurité économique. La Région Hauts-de-France, dans le cadre de ses compétences, apportera, évidemment, un soutien financier au projet, et le Président BERTRAND est très mobilisé sur le sujet, ainsi qu'une aide à la formation en relais de l'Etat. Du côté d'Amiens Métropole, nous aurons nos aides classiques, mais cette fois sous une forme immobilière, à hauteur de 3 000 € par emploi, nous suivrons donc les différentes phases qui vous ont été précisées et qui feront l'objet de délibérations spécifiques ultérieurement. Et nous sommes très actifs, le Président l'a souligné, avec le service Développement économique, la Direction Générale, sur toute la phase transitoire avec, notamment, des solutions immobilières. Quant à la Chambre de Commerce et d'Industrie, elle a un rôle important sur la cession foncière et sur l'accompagnement technique, électrification et autres. C'est donc tout ce qui figure dans le contrat d'implantation que vous avez dans le dossier, et que nous mettons à la signature de Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Je remercie tout le monde parce que c'est un dossier dont tout le monde, je crois, a compris l'importance stratégique, au-delà même de cette implantation, pour la Ville et l'Agglomération. Et je remercie Monsieur BEUFFE d'avoir bien voulu venir ce soir.

6 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2024. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 vous a été transmis. Si personne ne demande la parole à ce sujet, je vous propose de l'adopter. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ?

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 7 février et le 12 mars 2024. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

DONT ACTE

8 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS. MODIFICATION.

M. GEST : Suite à l'installation de notre nouveau collègue titulaire, Monsieur Michel DESPERELLE, il y a lieu de mettre à jour la liste des élus bénéficiant d'une indemnité de fonction. Je précise qu'elles sont sans changement, mais c'est quelque chose de rituel lorsqu'il y a une modification dans la composition de notre assemblée.

ADOpte A L'UNANIMITE

**9 - ORGANISMES DIVERS. DESIGNATIONS. REMPLACEMENT DE M. JOSEPH DEBART,
REPRESENTANT LA COMMUNE DE BERTANGLES.**

M. GEST : Je vous propose de désigner M. Michel DESPERELLE en remplacement de M. Joseph DEBART pour siéger à :

- l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois en qualité de titulaire ;
- l'Agence France Locale Société Territoriale en qualité de suppléant ;
- au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ;
- à la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Y a-t-il des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2024.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'une série de points beaucoup moins passionnants, évidemment, que le dossier qui nous a occupés jusque-là, mais en s'intéressant aux points qui viennent, on s'intéresse au carburant que l'on met dans le moteur qui nous permet d'aboutir à des dossiers comme celui que nous venons d'étudier.

Le point n° 10 concerne donc le vote des taux d'imposition pour l'année 2024 et sans aucune surprise, je vous propose de reconduire les mêmes taux que ceux que nous avons pratiqués en 2023.

A taux inchangés, le produit fiscal pour l'année 2024 s'élève, au titre des taxes d'habitation, sur les résidences secondaires, et foncière, à 17 160 000 €. Le produit attendu de quote-part de TVA, en remplacement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, est estimé à 41 300 000 €.

Il est également proposé de maintenir le taux de la cotisation foncière des entreprises à 25,83% et le produit attendu à ce titre s'élève à 20 130 000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce point ?

ADOpte A L'UNANIMITE

11- TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2024.

M. MERCUZOT : De la même façon, il est proposé de reconduire le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023, à hauteur de 9,53%. Le produit 2024 attendu est estimé à 24.470.000 €.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES. ANNEE 2024.

M. MERCUZOT : Le provisionnement d'une charge est un principe de prudence budgétaire qui doit être mis en œuvre dans l'hypothèse où des contentieux sont engagés contre notre collectivité. Les recours formés actuellement contre la collectivité ont fait l'objet d'une analyse par les services. Ils sont d'ailleurs listés dans l'annexe transmise avec la délibération.

Au regard de ces contentieux, il est proposé de constituer une provision de 442 793 € pour le Budget principal, de 157 330 € pour le budget Eau, et de 31 296 € pour le budget Déchets ménagers.

M. DESCHAMPS : De temps en temps, des administrés nous disent que lorsqu'ils subissent un sinistre quelconque, comme un de nos véhicules qui emboutit le leur, qui le frôle etc., c'est un peu le combat de David contre Goliath pour se faire rembourser, pour témoigner de sa bonne foi, pour justifier que le sinistre n'existait pas avant de le découvrir sur la voiture, et que finalement le taux de chance de se faire rembourser par la Métropole est assez faible. Avez-vous des éléments concrets à nous fournir en termes de statistiques, s'il vous plaît ?

M. GEST : Je suppose que vous parlez à David, si j'en juge par tous les dossiers d'indemnisation que je signe régulièrement.

M. DESCHAMPS : Je ne comprends pas. La Ville d'Amiens, vous voulez dire ?

M. GEST : Normalement, Goliath est plus fort que David.

M. DESCHAMPS : J'avais compris à la ville et pas à David.

M. GEST : Non, à David, parce qu'effectivement, nous avons régulièrement, malheureusement, des sinistres de ce type, ce peut être aussi des fuites ayant occasionné des dégâts sur des habitations, etc., et je peux vous dire que très régulièrement je suis amené à signer des indemnisations. Lorsqu'il y a une demande d'un concitoyen, elle est peut-être tout à fait légitime, parfois elle l'est moins, et il est normal que la collectivité regarde avec attention la nature réelle de ce qui s'est produit et des éventuels dégâts occasionnés. Il n'y a aucune volonté de ne pas indemniser les personnes qui ont subi un dégât, quel qu'il soit, mais il peut arriver aussi que nous ayons une divergence d'appréciation sur ce qui s'est passé. Je vous rassure, il n'y a absolument aucune volonté de fuir nos responsabilités, si celles-ci sont établies, mais seulement si celles-ci sont établies. C'est ce qui occasionne un examen extrêmement précis des dossiers et des décisions prises régulièrement au fur et à mesure de l'année. Malheureusement, je suis souvent amené à signer des indemnisations.

ADOpte A L'UNANIMITE

13- BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2024. APPROBATION.

M. MERCUZOT : J'en profite pour remercier Nicolas LAVALLÉE, le Directeur adjoint, comme vous le savez, du service des Finances et du Pilotage de la performance, et avec lui, l'ensemble des services qui ont travaillé car ce Conseil d'Amiens Métropole constitue une ultime étape budgétaire.

Vous avez trois photos. La première est la tour Perret. La seconde souligne que 2024 est une année tout à fait particulière non seulement au plan national, mais aussi de notre Métropole puisque "Amiens se prend aux jeux". Et la troisième, qui vous est peut-être moins familière, représente la future entrée du zoo pour laquelle nous allons vous proposer de voter des budgets.

Nous allons parcourir le Budget Primitif 2024 en essayant d'être le plus synthétique et le moins ennuyeux possible. Vous m'excuserez par avance de la possible longueur de mon propos. S'agissant des chiffres généraux, nous allons voter pour le Budget Principal 428 200 000 € en dépenses et en recettes. Notre section de fonctionnement s'élève à quasiment 272 M€. En plus de ce Budget Principal, nous votons pour un grand nombre de budgets annexes. Heureusement, tous n'ont pas le même poids que le budget annexe transport ou le budget annexe eau et assainissement ou déchets ménagers, mais ce sont beaucoup de budgets sur lesquels nous allons voter ce soir. Quand on regarde le total, nous allons voter sur un ensemble de 621 M€. L'exercice n'est donc pas une simple formalité.

Revenons au Budget Principal et regardons comment il est composé. La première approche apparaît dans le 33,1 M€, qui est l'excédent de gestion courante, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. Et ce 33,1 M€ est particulièrement important car il constitue une partie de notre autofinancement qui permet d'autofinancer nos dépenses d'investissement. Nous vous proposons d'autoriser un peu plus de 55 M€ de crédits de paiement pour 2024, tandis que nous attendons 15 M€, en rapport avec ces crédits de paiement, de recettes, ce qui aboutira à une charge nette, si nous adoptons le budget, ce dont je ne doute guère, d'environ 40 M€.

Une autre façon de présenter globalement le budget, c'est d'abord de comparer le BP 2023 et le BP 2024. A noter que notre épargne de gestion est en augmentation d'un peu moins de 2 M€ et nos ressources disponibles sont globalement du même niveau. La ligne remboursement de la dette fait apparaître que notre stock de dette est équivalent à celui de l'année précédente. Nous allons payer 26,2 M€ d'annuités de dette, c'est-à-dire plus de 4 M€, lesquels correspondent en grande partie à une augmentation des intérêts que nous allons payer du fait de l'augmentation des taux. Nous allons vous proposer d'autoriser un même niveau d'emprunt de l'année précédente, 26 M€ l'année dernière et 25,9 M€ cette année.

Les recettes augmentent de 5,5%. Elles sont en augmentation régulière depuis 2021, ce qui n'est guère étonnant puisqu'une partie de nos recettes est fondée sur le taux d'inflation. Si l'on regarde le détail, ce sont les recettes d'activité des services qui évoluent - nous aurons l'occasion d'y revenir - ; ce sont encore les recettes de personnel ou encore les impôts locaux, taxes et fiscalité reversée. En tout cas, nous allons reprendre les éléments essentiels de cette évolution de nos recettes. D'abord, l'évolution des recettes courantes provient des impôts, taxes et assimilés, qui vont quand même nous rapporter 122,7 M€. On peut souligner que la revalorisation des bases va nous rapporter 1,9 M€, sans que nous ayons, évidemment, touché au taux, et on peut se réjouir de ce que la dynamique de la fraction de TVA perçue, en remplacement de la taxe d'habitation, va augmenter de 700 000 €, et de la même façon, la CVAE, ou son substitut, va nous rapporter 600 000 € de plus par rapport à 2023.

Si l'on regarde la manière dont se décompose cette part impôts, taxes et fiscalité reversée, c'est précisément le reversement de TVA et autres compensations qui évolue le plus. Ce qui veut dire qu'à ce stade, nous avons plutôt bénéficié globalement des modifications législatives intervenues en la matière. Il n'est pas certain que cela perdure, car un retournement de la situation économique de notre pays signifierait que l'Etat percevra moins de TVA et que la part de TVA qu'il nous redistribuera sera dans une augmentation nettement moindre que ce que nous percevons depuis 2021. Les dotations de l'Etat n'augmentent pas, ou de manière tout à fait insignifiante, 100 000 € par rapport à 19 M€, la bonne nouvelle étant qu'elles continuent de ne pas baisser par rapport à une époque pas si lointaine que nous avons connue. Concernant les recettes de personnel, une des particularités de notre budget est que nous avons une gestion unifiée des différents agents de la Ville d'Amiens et de la Métropole, notamment le CCAS, puis la Ville d'Amiens et les budgets annexes nous remboursent la part de personnel que nous payons pour eux. C'est donc à la fois

une dépense et une recette, à hauteur de 97,1 M€. Les recettes d'activité des services font partie des recettes qui augmentent assez sensiblement depuis 2023, mais ce n'est pas forcément de bonnes raisons. On voit notamment 2 M€ attendus de "produits exceptionnels et indemnités", mais ces 2 M€ d'indemnités proviennent des malheureux événements qu'a subi notre territoire au mois de juin dernier, et les revenus des immeubles augmentent sensiblement. Il s'agit d'un rattrapage de l'année précédente pour des raisons un peu techniques que nous avons évoquées en commission des Finances et sur lesquels nous pourrions revenir s'il y a des questions. Voilà pour les recettes et la manière dont elles évoluent.

Les dépenses maintenant. Curieusement, elles évoluent avec le même taux que nos recettes, soit 5,5%, mais comme le montant de nos dépenses est un peu moins élevé, heureusement, l'augmentation est un peu moins forte, mais c'est quand même 5,5% d'augmentation de nos dépenses que nous nous apprêtons à autoriser avec ce budget 2024. Deux éléments augmentent de façon sensible. D'une part, les dépenses de personnel et, d'autre part, les dépenses d'exploitation. Nous allons reprendre un certain nombre d'éléments. Un graphique particulièrement intéressant concerne les dépenses de personnel. En 2024, elles vont s'élever à 154,9 M€. Je vous rappelle que nous allons percevoir 97,1 M€ de remboursements par ailleurs. La totalité des heures travaillées du personnel d'Amiens Métropole représente 54,2 M€. C'est donc un poids très modeste de la masse salariale du personnel travaillant exclusivement pour la Métropole. Mais c'est un point sur lequel nous pourrions revenir le cas échéant si vous le souhaitez. Les dépenses d'exploitation augmentent et, sans surprise, la ligne "énergie et fluides" est attendue pour augmenter de façon sensible, 1,350 M€ de plus, ce qui souligne combien il est important que nous soyons particulièrement vigilants par rapport à l'usage que nous faisons de l'énergie dont nous avons besoin pour travailler, pour nous chauffer ou encore pour nous éclairer. De la même façon, sans grande surprise malheureusement, nos cotisations d'assurance vont augmenter de 310 000 €. Quand nos risques augmentent, les cotisations ne manquent pas d'augmenter de la même façon. Parmi nos dépenses, il faut aussi souligner les subventions aux budgets annexes. La plupart d'entre elles sont des subventions relativement minimes, toutefois deux budgets annexes vont attendre des subventions assez conséquentes pour 2024. D'une part, l'aérodrome de Glisy, mais cela doit rester exceptionnel, sachant que c'est pour des raisons de rattrapage. D'autre part, le budget annexe transports qui va nécessiter de notre part une subvention d'équilibre à hauteur de 500 000 €. Voilà pour la présentation synthétique de l'évolution de nos dépenses.

Nous avons parlé des recettes, des dépenses, ce qui permet d'évoquer la question de l'autofinancement. Celui-ci commence par se construire avec l'excédent de gestion courante de 33,1 M€. Nous allons rembourser 26,3 M€ d'annuités de dette qu'il faut déduire de ces 33,1 M€. En revanche, pour calculer notre autofinancement, les ressources propres disponibles, nous pourrions ajouter les 8 M€ de TVA que l'Etat va nous rembourser sur les investissements que nous allons réaliser. Cela nous amène à calculer que nous allons pouvoir autofinancer pratiquement 15 M€ d'investissement. Ces investissements seront d'abord composés d'autorisations de programme, dont un certain nombre sont proposées à la création. D'abord, l'acquisition du foncier de la Bibliothèque nationale de France pour un montant d'AP de 4,7 M€, mais pour des crédits de paiement qui sont à 0 pour l'année 2024. Il nous faut procéder à une recapitalisation de la SPL, Société Publique Locale Vallée Idéale Développement de 445 000 €. Je vous rappelle que la Ville d'Amiens procède à la même augmentation et que le Département ajoute le complément pour que l'augmentation globale de capital de cette SPL soit de 1 M€. Et puis des crédits d'études sur la reconstruction de la salle de boxe d'Etouvie, à hauteur de 200.000 € en AP et des crédits de paiement pour 2024 de 50 000 €.

Jetons un coup d'œil sur la programmation pluriannuelle des investissements, avec des variations d'AP. Je ne vais pas vous lire la totalité, ce serait fastidieux, je vous invite simplement à regarder quelques lignes particulièrement significatives pas seulement en chiffres mais eu égard aux projets

qu'elles représentent. Je commercerai par souligner le Barreau Creil-Roissy, qui va faire l'objet d'une délibération. Il faut augmenter l'AP, ce qui peut être en soi une mauvaise nouvelle, la bonne nouvelle étant que cela signifie que le projet avance véritablement. Nous avons également des dotations de communautés culture et sport en augmentation, ce qui ne peut que satisfaire l'ensemble des collègues maires ici présents.

Nous proposons d'augmenter un certain nombre d'AP, mais nous proposons également d'en diminuer certaines autres, notamment sur l'éclairage pérenne de la cathédrale ou encore sur le solde de la PPI concernant le parc des Cygnes à hauteur de 417 000 €. Nous avons tenté de répondre aux exigences qui nécessitent quelquefois d'augmenter une AP, mais permettent aussi, heureusement, de diminuer une AP.

Si l'on s'intéresse maintenant aux CP, aux crédits de paiement, c'est-à-dire aux chiffres que nous inscrivons dans notre budget 2024 pour autoriser qu'il soit engagé, je vous laisse regarder par délégation. Culture et Patrimoine se taille la part du lion, notamment avec le zoo, à 13,6 M€. 9,2 M€ pour l'entretien et l'usage des espaces publics. D'autres délégations interviennent mais pour des montants moindres. Il y a quelques années, l'enseignement supérieur et la recherche se taillaient là aussi la part du lion avec le projet Citadelle, par exemple. Les choses évoluent au gré de nos différents projets et de leur réalisation. Ce tableau bien rempli concerne cette fois les crédits de paiement. J'ai évoqué le zoo, pour 6 M€. Une participation à l'équilibre de la ZAC Gare La Vallée, de 2,1 M€. Un plan stratégie numérique particulièrement important, notamment pour garantir la sécurité informatique de notre collectivité. Le NPNRU sur les quartiers nord. Le plan de stratégie patrimoniale pour 1 M€. L'aide aux entreprises pour 1 M€. Et notre participation à l'équilibre de la ZAC Renancourt pour 1 M€ versés en 2024.

L'investissement concerne également, pour un montant significatif, les budgets annexes, à hauteur de quasiment 35 M€. Le budget annexe transport pour quasiment 11 M€, le budget annexe eau également pour 11 M€. Et le budget annexe assainissement. En cumulant les deux, on arrive à pratiquement 20 M€ sur l'eau et l'assainissement. Je rappelle que la situation de nos réseaux d'eau avait bien besoin de ce boost que nous pratiquons actuellement sur les investissements. Un certain nombre d'opérations concernent chacun des budgets annexes, notamment 7,650 M€ pour l'achat et l'entretien du matériel roulant, en l'occurrence ces très beaux bus au biogaz qui commencent à rouler sur notre territoire. Des achats de bennes à ordures ménagères, les BOM. L'alimentation en gaz du dépôt de bus pour 1,235 M€. La STEP, la station d'épuration, pour des crédits de paiement à hauteur de 2 M€.

Parler des dépenses de fonctionnement, des recettes de fonctionnement, des investissements, nous amène évidemment à évoquer la question de l'endettement dont nous avons vu qu'il nous coûte de plus en plus cher du fait de la situation et de l'augmentation des taux d'intérêt. La ligne bleue correspond à l'endettement du Budget Principal. Nous avons indiqué en début de mandature que nous nous engageons à ne pas augmenter le stock de dettes. Mais nous sommes toujours sur cette ligne qui tourne autour de 200 M€ et nous avons toujours le même objectif de rester sur cette ligne, voire de commencer à descendre un peu. Les budgets annexes ont un stock de dettes cumulées de 114 M€, mais je vous rappelle que les budgets annexes dans une logique économique assez différente puisque la plupart d'entre eux, hormis le budget transport, doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes, c'est-à-dire que leur activité doit permettre de financer ce montant d'endettement. Le taux moyen est bon, à 1,54%, mais 16% de notre dette est sur du taux variable, 19% sur du Livret A, donc un taux variable réglementé, et 1% sur du taux fixe à phase. L'annuité de la dette est en augmentation par rapport à l'année précédente de plus de 2 M€. Et un recours prévisionnel à l'emprunt de 26 M€, étant rappelé que l'année dernière, nous avons autorisé à emprunter 26 M€ et que finalement nous n'avons emprunté que 13 M€ alors que nous avons remboursé 20 M€ en capital. Notre stock de dettes a commencé à légèrement diminuer.

Regardons les budgets annexes dont le poids financier est le plus lourd. Tout d'abord, le budget annexe transports, avec des recettes prévues à 55,4 M€. Un versement mobilité dont nous attendons une hausse de 2,4%, soit un peu plus de 1 M€ par rapport à 2023. Des dépenses courantes à 47 M€, en augmentation de 3,9%. Et cela doit nous permettre, avec la subvention d'équilibre de 500 000 € que j'évoquais en début de présentation, de financer dans de bonnes conditions l'acquisition de nouveau bus biogaz et de libérer progressivement les retenues de garantie des bus Irizar lorsqu'ils reviennent de leur révision et qu'ils fonctionnent quand ils reviennent. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous levons les retenues de garantie que nous conservons tant qu'ils ne sont pas revenus en état de bon fonctionnement.

Le budget annexe eau prévoit un montant de recettes de 23,9 M€, de dépenses de 15 M€, et des crédits de paiement pour 11 M€. Nous verrons au compte administratif que les 12 M€ autorisés au BP 2023 ont été consommés dans leur très grande majorité, ce qui signifie que pour la deuxième année nous nous apprêtons à avoir des investissements particulièrement significatifs, notamment 5,4% pour le renouvellement des réseaux, des conduites et des branchements.

Le budget annexe assainissement, assez lourd financièrement, prévoit un montant de recettes de 16,3 M€, un montant de dépenses de 12,4 M€. Des stations d'épuration nécessitent des travaux d'investissement pour leur gros entretien. Et 2 M€ pour la création de la station d'épuration de Saint-Fuscien/Sains-en-Amiénois.

Enfin, le budget annexe déchets ménagers, dont les recettes progressent de 1,3 M€ pour s'élever à 31,6 M€. Des dépenses courantes qui continuent de progresser, mais moins vite désormais que les années précédentes, ce qui doit nous permettre d'acquiescer, là encore dans des conditions financières acceptables, l'acquisition de véhicules, ces fameuses BOM, à hauteur de 1,4 M€, et de verser 1,28 M€ pour le gros entretien de notre usine de méthanisation dont je vous rappelle qu'elle a maintenant un âge certain, et pour laquelle nous sommes tenus de réaliser des investissements conséquents.

Voilà quelques chiffres, peu de chiffres par rapport à la totalité de ceux contenus dans le budget, mais qui me semblent représenter la ligne générale du budget 2024 qui est proposé à votre vote.

M. MERCUZOT : Merci Benoît. J'ouvre le débat sur le budget. Qui demande la parole ? Madame BECKER.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. Nous voterons contre votre Budget Primitif 2024 tant pour le Budget principal que pour les budgets annexes. Des demandes, par exemple en matière de mobilité et de prise en compte de l'accessibilité, ne transparaissent pas dans votre budget. Ainsi, vous augmentez le budget de Pôle Image et Création de 5 M€, mais à ce jour rien n'est prévu au parking de la Citadelle, et votre politique tarifaire pour les transports n'évolue pas. Le parking en haut de la Citadelle est en très mauvais état, j'y suis allée récemment, et il ne permet pas le stationnement dans de bonnes conditions, a fortiori des amendes sont dressées par la police municipale alors qu'il n'y a pas d'autres endroits pour se garer, et ce en l'absence d'équipements sécurisés pour les vélos ou encore d'une tarification de bus gratuite pour les périodes scolaires ou, au moins, réduite comparée aux tarifs actuels qui sont dissuasifs pour de nombreux étudiants. De même, avec Madame PINON, vous avez visité, Monsieur GEST, l'espace de restauration que la collectivité met à la disposition du CROUS depuis la rentrée. Il est manifestement insuffisant. Vous proposez de créer un étage supplémentaire pour le Pôle Image et Création de 5 M€. A notre avis, c'est une erreur de priorité. Vous pourriez proposer un vrai projet d'aménagement à la Citadelle comprenant un pôle multimodal répondant aux enjeux climatiques et à la biodiversité, ainsi qu'un espace restauration digne et accueillant, prenant en compte aussi la valorisation énergétique d'une ombrière. Enfin, le 30 mars 2023, le Président MACRON dévoilait son plan "eau" comprenant la

généralisation de la tarification progressive. Nous vous demandons une révision de la tarification, de réduire le coût jusqu'à 120 m² et d'augmenter au-delà de 180 m² afin d'équilibrer le service. Pour rappel, Dunkerque a mis en place un tel dispositif en 2012.

MME DESBUREAUX : Le budget que vous présentez aujourd'hui est, comme depuis quelques années, plombé par la dette. Certes, le delta courant a augmenté à partir du moment où vous avez-vous-même augmenté les impôts, mais la dette nette augmente, aussi vous prévoyez 33 M€ en delta mais 26 M€ en dette, donc finalement, vous ne dégagez que 7 M€, c'est-à-dire le montant des impôts. La dette continue d'augmenter, vous allez encore être obligé d'emprunter pour pouvoir faire la PPI que vous avez prévue. Vous ne vous en sortez pas, la pente est rude à remonter. Le contexte économique vient rajouter des problèmes et des charges. Vous avez 15 M€ pour investir en comptant le FCTVA mais vous prévoyez 55 M€ d'investissements. En déduisant les recettes, il vous manque 25 M€ qu'il faudra emprunter. Vous ne dégagez pas d'excédent qui permette d'investir plus. Vous vous vantiez d'avoir investi le plus au dernier mandat, mais aujourd'hui, vous revenez à une moyenne très très basse, qui ne permet pas de faire face aux nécessités de la collectivité. Vous tirez sur le fonctionnement et vous devez emprunter pour investir. Vous créez donc une tension sur les services publics, les postes vacants non pourvus, un manque d'anticipation et de planification. Bref, vous vous enlisez dans une situation en fin de mandat qui n'est pas très reluisante.

Quelques remarques sur les budgets annexes. Sur le budget eau, vous avez augmenté le prix. Aviez-vous besoin de l'augmenter autant ? Quand on regarde les chiffres excédentaires sur ce budget, cela confirme que vous ne parvenez pas à faire tout ce que vous aviez prévu. Les budgets annexes déchets ménagers et transports restent tendus. Pour conclure, à part le budget eau qui est en excédent, tout semble très tendu. Reste à espérer qu'une nouvelle crise ne vienne pas frapper une nouvelle fois vos finances très fragiles.

M. THEVENIAUD : Tout d'abord, je remercie les agents de notre collectivité pour leur travail qu'ils effectuent au quotidien. Malgré leur volonté et leur motivation, la baisse des coûts de fonctionnement n'est pas significative. Force est de constater que l'exécutif n'a pas de véritable plan d'action pour améliorer la productivité afin de baisser les coûts. Pour mettre en place un tel objectif, il faut du courage politique. A part quelques mesurette, je n'ai pas identifié de véritable feuille de route. A ce sujet, j'ai rencontré de nombreux agents qui ont témoigné dans ce sens. Améliorer la productivité sans alourdir la tâche de travail individuel des agents est possible dans notre collectivité. C'est également une méthode pour améliorer le service public. Dans de très nombreuses administrations ou entreprises, des dispositifs ont été mis en place comme, par exemple, les conventions ou accords sur les objectifs et les moyens. Vous devez prendre le taureau par les cornes, car prioriser une stratégie de productivité demande du temps, de la patience et du courage politique. Il existe de nombreuses méthodes : groupes de travail composés d'agents, force de proposition, indicateurs-clés, motivation des agents, bien-être physique, privilégier la simplification sans construire une nouvelle usine à gaz, réduire les activités qui vous font perdre du temps, etc. Un tel dispositif doit se construire avec les agents et pas contre les agents. Dépenser plus ne donne toujours pas les meilleurs résultats. Dans de nombreuses collectivités au niveau de l'Etat, les exemples sont malheureusement très nombreux. Comme je l'avais déclaré il y a trois ans, je ne suis pas dans une opposition systématique. Dans de nombreux domaines, notre collectivité va dans le bon sens, comme par exemple le développement économique. Je voterai tout de même ce budget.

M. GEST : Autre intervention ? Il n'y en a pas. Je suppose que Benoît MERCUZOT souhaitera dire quelques mots.

M. MERCUZOT : Oui, évidemment. Je vais reprendre les différents éléments dans l'ordre où ils ont été apportés. Concernant la Citadelle, je constate que les oppositions se suivent, avec une constante qui est la question du restaurant universitaire. Je vous rappelle que cela n'a jamais été prévu dans le projet Citadelle tel qu'il a été voté. A un moment, au tout début du projet, une deuxième phase de la Citadelle n'a jamais fait l'objet d'aucun accord et n'a donc jamais véritablement existé. Concernant le parking, au moment où le projet commençait à prendre forme, la responsable élue de notre collectivité se faisait fort de démontrer que les étudiants n'avaient évidemment besoin d'aucun parking et que c'était une vision totalement rétrograde de considérer que les étudiants allaient se déplacer en voiture. Je constate, Madame BECKER, que vous partagez cette vision totalement rétrograde selon laquelle les étudiants ont besoin de parking. Après, peut-être que l'état des parkings peut être amélioré, je ne sais pas, mais que ce ne soit pas une priorité absolue, je le confesse, et je crois même que nous sommes plusieurs ici à le revendiquer. Car la priorité absolue, c'est peut-être d'aboutir à des projets tels que celui qui nous a été présenté en début de mandat, et ce n'est pas en investissant dans un parking que nous aboutirons à ce type de projet. Vous dites à quoi bon les 5 M€ que l'on s'apprête à autoriser pour la PIC, ce n'est pas la priorité. Je suis désolé, et mon collègue Pierre en parlerait bien mieux que moi, mais ces 5 M€ ont pour objet d'offrir une rentabilité économique à la plateforme de l'image et de la création. Et là encore, il me semble que nous faisons œuvre utile en travaillant sur un projet de développement économique plutôt que sur le goudron d'un parking qui, par ailleurs, peut avoir tout son intérêt.

Dans la seconde intervention, j'ai cru entendre que notre dette augmentait. Non, la dette n'augmente pas. Je vous ai montré un graphique qui l'illustre. Nous sommes toujours à 200 M€ de dette. Nous nous porterions évidemment beaucoup mieux si nous avons moins de dette; mais pour avoir moins de dette, il aurait fallu que nos dotations ne diminuent pas entre 2013 et 2017, car nous aurions globalement quelque 130 à 140 M€ en plus dans nos poches. Alors, peut-être que nous aurions dépensé un peu plus, mais nous aurions sans doute moins de dette. Mais on ne refait pas le passé et les choses sont comme elles sont. Quant à la question de l'amélioration de la productivité, je suis content de constater que je ne suis pas le seul à estimer que ce n'est pas parce que l'on dépense davantage que l'on est meilleur, mais il faut souligner que nous sommes attentifs aux conditions dans lesquelles les agents travaillent.

Nous sommes attentifs aussi à ce mot qui peut paraître parfois agressif, la productivité, les conditions dans lesquelles le travail est effectué et la quantité de travail à laquelle il aboutit. Je citerai deux exemples. Le plan numérique, la numérisation, qui ne répond pas à tout et pose aussi d'autres difficultés, mais qui est une façon de permettre à nos agents de travailler quelquefois de façon plus efficace et d'éviter les tâches répétitives qui, à force d'occuper beaucoup d'heures dans une journée, finissent par être démotivantes pour les agents eux-mêmes. De la même façon, un projet d'administration est en cours, pour lequel les agents eux-mêmes sont invités à participer, et non seulement ils sont invités à participer, mais ils ont commencé à participer. Tout n'est sans doute pas parfait, évidemment, mais tout n'est pas non plus totalement exécrationnel. Il y a évidemment des pistes d'amélioration et ce budget, avec ses contraintes, et on est d'accord que si nous avons moins d'endettement, nous pourrions sans doute mieux nous porter, me semble être un bon compromis, et en tout cas il nous permet de faire face à l'essentiel qui est le développement de notre territoire.

M. GEST : Merci, Benoît. Quelques mots ou compléments de réponse à ce que j'ai entendu, de la part de Madame BECKER, par exemple, qui mélange la culture, l'université, la restauration. Pour la dernière fois, je n'y reviendrai plus jamais, je vous indique que nous ne sommes pas compétents en matière d'université, que ce sont vos amis qui ont signé un accord s'agissant de la Citadelle, qui ne comprenaient pas la création d'un restaurant universitaire, que nous avons déjà agi pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux étudiants à la Citadelle. Enfin, si vous voulez protester, et je

connais vos capacités au-dessus de la moyenne pour protester, même bruyamment si nécessaire, je vous signale que l'adresse est 43 rue de la République et non pas ici à l'Hôtel de Ville. Adressez-vous aux personnes compétentes en matière d'université, et après nous discuterons. D'autre part, je vous ai entendue parler de la tarification de l'eau. Mon Dieu, est-ce nécessaire d'augmenter le prix de l'eau comme nous l'avons fait ? Je vais vous dire très tranquillement les choses : je suis fier de vous avoir proposé cette mesure parce que nous sommes en train, en effet, progressivement, d'améliorer la situation. Elle était très mauvaise. Toutes les majorités qui se sont succédé ont choisi de ne pas augmenter le prix de l'eau, à tel point d'ailleurs que le prix de l'eau ici était à 1 € de moins que sur l'ensemble de la région Hauts-de-France. Et avec les augmentations que nous avons réalisées, nous ne sommes pas encore au niveau de la moyenne des Hauts-de-France. En revanche, était-ce peut-être prémonitoire pour vous, Madame BECKER, j'ai eu une mauvaise nouvelle cette semaine. L'Agence de l'Eau a décidé que dès lors que le prix de l'assainissement n'était pas au moins de 1,50 € il n'y aurait plus d'aide de l'Agence de l'Eau. Et nous sommes à 1,37 €. Je pense que nous avons sauvé le dossier de Sains-en-Amiénois et Saint-Fuscien, et je remercie Isabelle SAVARIEGO de sa présence constante dans toutes les réunions de l'Agence de l'Eau, mais pour autant, il y en aura d'autres derrière, et vous voyez ce que cela suppose si nous voulons continuer à avoir des aides de l'Agence de l'Eau, qui représentent à peu près un tiers du financement d'une station d'épuration, par exemple. Il va donc falloir aussi augmenter notre prix d'assainissement, et ce n'est pas notre volonté ou notre conception, c'est la conséquence directe d'une décision qui ne nous appartenait pas.

Enfin, plus globalement, je sais bien que vous critiquez systématiquement les investissements que nous avons faits, notamment dans le mandat précédent. C'est vrai que c'est rageant d'avoir fait un mandat où l'on n'a rien investi, entre 2008 et 2014, et voir d'autres élus qui sont capables de faire des investissements importants et de relancer la machine, qui débouchent sur beaucoup de choses et qui ne sont pas étrangers, par exemple, au succès que nous connaissons sur le plan économique. Car pour accueillir des entreprises, il faut être attractif, il faut investir, nous l'avons fait et nous continuerons de le faire. Et nous le faisons sans augmenter le poids de la dette, comme nous nous y sommes engagés. Ce n'est pas facile parce que les emprunts ont également connu des augmentations et d'autres charges sont intervenues, mais nous le faisons. Nous sommes obligés de faire des arbitrages, y compris sur la PPI, mais nous faisons en sorte de maintenir l'essentiel. J'espère, comme vous, que les moyens dont nous disposons, s'agissant des recettes de l'Etat, vont perdurer dans les prochaines années. Depuis la disparition de la taxe d'habitation, nous avons des rentrées de TVA tout à fait convenables, et quelquefois même au-dessus des prévisions. Mais encore ce matin, j'entendais le ministre chargé du Budget parler avec insistance de la nécessité des collectivités territoriales de se joindre à l'Etat pour réduire la dette. Sans doute avait-il oublié que les collectivités territoriales, au contraire de l'Etat, votent des budgets en équilibre. Et sans doute a-t-il oublié de bien consulter ses services pour voir quelle est la situation réelle des collectivités territoriales. J'espère simplement que nous n'allons pas être victimes de réduction de crédits en 2025 et 2026, surtout lorsque l'on constate le niveau d'endettement de l'Etat. Je l'espère, mais je n'en suis pas certain à ce jour, et je dois dire que cela m'inquiète beaucoup. Et c'est la raison pour laquelle, depuis le début, j'étais défavorable à la suppression de la taxe d'habitation car nous sommes maintenant totalement dépendants d'une recette de l'Etat, la TVA, qui a fortement augmenté ces deux dernières années mais qui commence à se réduire en même temps que se réduit, malheureusement, l'économie globale. C'est pourquoi il faut éviter ce genre de situation, mais malheureusement c'est fait. Ne plus payer la taxe d'habitation devrait être un soulagement pour tous les habitants, sauf que c'est déjà oublié, et que plus personne ne se souvient qu'il payait des taxes d'habitation d'un niveau parfois très élevé. Encore une fois, nous sommes devenus totalement dépendants de l'Etat pour continuer d'avoir des recettes convenables. De plus, ne paient plus d'impôts à la Métropole et aux communes que les propriétaires.

Nous avons un budget qui, en 2024, nous permettra encore des investissements importants, c'est l'essentiel. Pour terminer, je ne résiste pas à l'idée de vous parler de nos agents, parce que j'entends qu'ils ne seraient pas bien traités ici. Je vais vous dire des choses très simples et factuelles. Depuis 2017, il y a eu plusieurs avantages cumulés. D'abord, le déploiement du dispositif dit des Parcours professionnels, carrières et rémunérations qui a eu pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires, quelle que soit leur catégorie, en revalorisant leur grille indiciaire et en améliorant leurs perspectives de carrière, mais aussi de prendre en compte une partie du régime indemnitaire dans le calcul du montant de la retraite. Ainsi, des points supplémentaires, via une augmentation des indices ainsi que des reclassements dans les échelons et des gains de durée entre échelons, ont été octroyés. Depuis lors, douze évolutions du SMIC sont intervenues, ce que l'on peut parfaitement intégrer et ce qui a obligé à revoir les indices de rémunération des grilles de catégorie C afin que ces derniers ne soient pas inférieurs au SMIC. Cela a entraîné des effets de tassement des indices de rémunération entre les catégories C et B. C'est donc un point de crispation que l'on doit tenter de bien contrôler car il n'est pas bon de se retrouver avec des catégories qui sont, finalement rattrapées par les catégories inférieures en termes de rémunération. Troisième élément, trois évolutions du point d'indice : février 2017, juillet 2022, juillet 2023, qui ont concerné l'ensemble des agents et ont eu un impact, pour certains sur leur régime indemnitaire. Cela signifie que depuis 2017, la masse salariale de la Métropole a augmenté de 20 M€, sans que nous n'ayons encore mis en place, ce que nous faisons cette année, le RIFSEEP. Je veux vous donner un exemple de ce que cela a donné très concrètement. Si je prends le grade d'entrée en catégorie C, le salaire moyen sur cette grille est passé de 1 560 € brut à 1 808 € brut, ce qui représente 16% d'augmentation mensuelle. Les augmentations sont bien au-delà de ce qu'ont pu obtenir d'autres activités professionnelles. Il faut donc tenir compte de cela, il faut tenir compte du fait qu'il y a un projet d'organisation de l'administration permettant aux agents de s'exprimer. S'expriment ceux qui veulent, bien sûr, mais c'est bien avec une consultation du personnel que se construit un projet d'administration. Voilà la réalité de la façon dont nous traitons, avec Brigitte FOURÉ, des problèmes de personnel dans cette collectivité et, par voie de conséquence, dans la mairie d'Amiens, puisque le personnel est mutualisé. Et je tenais à le dire à cette occasion parce que nous tenons les dépenses, mais nous ne le faisons pas au détriment du personnel de cette administration, car nous sommes, évidemment, reconnaissants du travail qu'il fournit.

Je mets aux voix le budget.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, ont voté contre.

14 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2024. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Je vous propose de ne pas le reprendre dans le détail, mais je précise qu'outre les modifications d'AP, nous prévoyons en crédits de paiement un total de dépenses de 24.664.100 € et un total de recettes de 13.705.562 €.

M. GEST : Des questions ?

MME DESBUREAUX : On constate dans la BP que plusieurs projets vont être décalés au prochain mandat. Cela crée de beaux effets d'annonce. La question est de savoir si vous avez plutôt pris du retard pour réaliser tout ce qui était prévu.

M. MERCUZOT : Le fait que nous décalions un certain nombre de projets montre que les projets, effectivement, n'ont pas été réalisés à la vitesse à laquelle nous avions pu les envisager, mais il s'agit aussi de caler nos réalisations en fonction de nos capacités réelles. Nous avons fait, comme cela avait été évoqué au moment du débat d'orientation budgétaire, un travail très fin avec l'ensemble des collègues, et notamment les maires ici présents, pour voir quels dossiers pouvaient, sans grand dommage, être reportés d'une année, et ce travail a été fait. Voilà ce que l'on peut souligner à propos des investissements, mais c'est sans surprise puisque ce point avait été largement évoqué, me semble-t-il, au moment du débat d'orientation budgétaire.

M.GEST : J'ajouterai simplement que vous avez, Madame DESBUREAUX, votre propre budget personnel à gérer et à ce titre, vous avez dû inévitablement vous rendre compte des multiples augmentations que l'ensemble des Français subissent, notamment depuis le début de la guerre en Ukraine, et les collectivités n'y échappent pas. A chaque fois je vous le rappelle parce qu'on a l'impression que vous vivez sur une autre planète et que vous pensez que les collectivités territoriales sont exemptées des augmentations diverses que tout le monde constate depuis deux ans. Un exemple parmi d'autres, le devis de la nouvelle salle de musique actuelle a augmenté de plus de 20%. Quand on a des augmentations de ce type, et c'est valable sur tous les dossiers, elles se répercutent sur nos dépenses et on est obligé de faire glisser dans le temps certains investissements. Certains projets, à tous les niveaux, vont glisser d'une année sur l'autre mais ils ne sont pas effacés, ils sont simplement différés pour nous permettre de prendre en compte toutes les augmentations que nous avons dû subir, sans le bouclier dont les particuliers, eux, ont pu bénéficier.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, ont voté contre.

15 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SUBVENTIONS. 1RE REPARTITION. ANNEE 2024

M. GEST : Comme en 2023, je vous propose de subventionner le comité de la fête des Hortillonnages, à Camon, à hauteur de 3 000 € et la société des Courses d'Amiens pour 7 600 €. La fête des Hortillonnages se déroulera les 1^{er} et 2 juin et le Grand prix d'Amiens le 5 octobre prochain.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. ADUGA. PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2024. CONVENTION.

M. GEST : Conformément aux orientations prises lors son conseil d'administration, les travaux de l'ADUGA s'organisent autour de 5 axes :

- 1/ Projeter le Grand Amiénois dans son futur territorial au sein de la région Hauts-de-France et au sein du Grand Bassin Parisien.
- 2/ Connaître, partager et anticiper les dynamiques territoriales.
- 3/ Préparer le Grand Amiénois à l'ère post-carbone et accompagner la préservation de la biodiversité.
- 4/ Contribuer à l'équilibre territorial, au travers de la reconquête urbaine, et à la revitalisation des centre-villes et des centres-bourgs.
- 5/ Renouveler le regard sur les fonctionnalités et l'usage du foncier.

Par ailleurs, au regard des perspectives d'un troisième exercice déficitaire après ceux de 2022 et 2023, les membres du bureau de l'ADUGA ont approuvé une progression des contributions des EPCI à hauteur de 6%. C'est pourquoi je vous propose de valider le versement de notre participation pour un montant de 295 759 € au titre de l'année 2024.

Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Monsieur RIFFLART n'a pas pris part au vote.

17 - AMIENS. MARCHE N° 2019-97 RELATIF A DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE SUR LA RUE SAINT MAURICE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. GEST : En l'absence de notre ami, Patrick DESSEAUX qui se remet lentement d'un problème médical survenu il y a trois semaines, j'ai demandé à son conseiller délégué, Alain MOLLIENS, de bien vouloir prendre en charge les rapports suivants.

M. MOLLIENS : Un rapide rappel des faits. Une opération de renouvellement des conduites d'eau potable et eaux usées a été réalisée sur la rue Saint Maurice de février à août 2022 par l'entreprise SADE qui a sous-traité les travaux de voirie à l'entreprise EIFFAGE. A l'issue de ces travaux, à partir de mi-octobre 2022, des désordres ont été constatés. Les études menées ont démontré l'absence de malfaçons manifestes de l'entreprise et d'explications techniques et physiques à ces tassements différentiels, mais démontrent la présence d'une teneur en eau marquée en fond de tranchée avec la présence de limons tourbeux qui témoignent d'un sous-sol très instable dans cette zone.

Une réunion menée en mai 2023 a abouti à l'accord technico-économique qui consiste en :

- Une reprise de surface de la totalité des tranchées qui a été réalisée en juillet 2023, à l'issue de laquelle le service voirie assure une veille technique régulière sur une année afin de constater l'évolution du procédé de remise en état dans le temps.
- Un enrobé coulé à froid sera ensuite réalisé à l'été 2024, peut-être pendant les vacances scolaires, sur la totalité de la voie afin de garantir un aspect esthétique uniforme sur la rue Saint Maurice, comme prévu initialement. Cette prestation sera prise en charge par Eiffage Route.

Les dispositions inhérentes ont été formalisées dans un protocole d'accord qui prévoit le versement par SADE d'une indemnisation à la collectivité de 75 551,76 € TTC au titre de la reprise des désordres.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce protocole ainsi que sa signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. DESCHAMPS : Ce dossier m'amène à vous poser la question du suivi des travaux en fin de chantier, à partir du moment où les sociétés délégataires rendent le travail fini. Trop souvent, des administrés voient devant chez eux des trous faits, rebouchés, et six mois ou un an plus tard, au même endroit, pour d'autres réseaux, ou pour le même problème qui a été mal traité, de nouveau des trous, de nouveau la rue bloquée à la circulation. On comprend que cela crée de la frustration. On aimerait tous s'en passer et j'aimerais connaître le protocole existant aujourd'hui pour ce contrôle de fin de chantier. Y a-t-il des axes d'amélioration ? Qu'avez-vous prévu pour que la coordination entre les différents corps de métier se fasse le mieux possible, afin d'éviter de creuser une fois pour l'eau et de revenir dans cinq ans creuser pour le gaz ou autre chose ?

M. GEST : Monsieur MOLLIENS, si vous avez des éléments de réponse ?

M. MOLLIENS : Je n'ai pas vraiment d'élément de réponse. Je pourrai interroger le service Voirie sur la question qui est pertinente. Si je reviens à ces faits de la rue Saint Maurice, nous avons justement des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et le service Voirie a profité de ces travaux pour refaire les travaux de voirie en même temps. C'est un exemple d'entente entre les deux services pour que ces travaux se fassent en même temps. Sur le suivi de ces travaux, je n'ai pas de réponse à vous apporter aujourd'hui. Les maires des petites communes le disent régulièrement, lorsque des travaux pour des fuites d'eau sont réalisés, par exemple, la voirie n'est pas remise en état immédiatement. Il y a forcément un délai de quinze jours à trois semaines minimum parce qu'il faut d'abord remettre de la terre, des matériaux, et seulement ensuite les travaux de voirie seront réalisés.

M. GEST : Comme cela vous a été dit à la Conférence des Présidents lundi soir, Monsieur DESCHAMPS, deux fois par an est organisée une réunion qui rassemble tous les intervenants dans tous les domaines de façon à coordonner les travaux. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas des incidents de parcours de temps à autre. Et je suis particulièrement attentif au suivi des travaux, au suivi de la remise définitive des travaux, et au suivi du travail réalisé par les entreprises pour débayer, une fois les chantiers terminés, les choses laissées éventuellement sur place pendant des jours et des jours, comme des barrières, des toilettes. Le suivi doit être assuré pendant le chantier, mais aussi après, et il faut veiller à ce que les entreprises fassent ce travail une fois que le chantier est terminé. C'est curieux d'ailleurs que les entreprises ne soient pas dérangées par le fait de voir des barrières ou des tas de choses qui traînent et qui restent parfois plusieurs semaines, si toutefois elles sont un jour retirées par elles-mêmes.

ADOpte A L'UNANIMITE

**18 - RIVERY. AVENUE DU GENERAL LECLERC. CONVENTION DE TRANSFERT
DE MAITRISE D'OUVRAGE.**

M. MOLLIENS : La commune de Rivery a entamé, depuis 2022, l'aménagement de son programme intitulé "cœur de ville" bordant la rue Baudrez et l'avenue du Général Leclerc, réaménagée en 2021

par Amiens Métropole. De fait, il était prévu la réalisation de la portion de l'Avenue du Général Leclerc concernée par le projet Cœur de Ville en décalage de l'opération principale.

Je vous propose aujourd'hui, pour être plus efficace, pour simplifier et faciliter les choses au niveau opérationnel, d'approuver le transfert de la maîtrise d'ouvrage du réaménagement restant auprès de la commune de Rivery, travaux qui interviendront au cours de ce semestre.

Je vous précise que les coûts prévisionnels de l'opération globale ont été estimés à 329 140,80 € TTC dont 65 439,60 € TTC correspondant à la partie métropolitaine. Ainsi le reste à charge d'Amiens Métropole, fonds de concours de la commune de Rivery déduit, s'établit à hauteur de 41 565,40 €.

Les modalités de ce versement et les conditions du transfert sont fixées dans le projet de convention que je vous demande de bien vouloir approuver. Il convient par ailleurs d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE.

MME FOURE : Vous en avez dit un mot tout à l'heure, Monsieur le Président. Il s'agit d'adopter un nouveau régime indemnitaire pour l'ensemble de nos agents. Je précise qu'il s'agit des agents tant de la Ville que de la Métropole. L'objectif de ce régime indemnitaire est d'être à la fois équitable et dynamique. En fait, il se décompose en plusieurs thématiques. Il y a tout d'abord une indemnité liée au poste, c'est-à-dire qu'en fonction de la mission exercée, l'agent bénéficie d'une indemnité. Il y a un deuxième aspect que l'on appelle l'IFSE agent qui porte sur l'expertise personnelle de l'agent, car il est normal qu'en début de carrière et en fin de carrière, si l'agent est sur le même poste, il ne bénéficie pas du même montant d'indemnité et que l'on tienne compte donc de sa connaissance du métier. Un troisième aspect concerne l'IFSE complémentaire et met en valeur les tâches particulières qu'un agent peut exercer à certains moments de sa carrière. Je pense, par exemple, à un intérim. Si un agent remplace son supérieur hiérarchique pendant un certain temps, il est normal que durant la durée de l'intérim il bénéficie d'une indemnité complémentaire. Ou encore l'agent qui est tuteur de personnes en formation comme apprenti ou autre. Enfin, un quatrième aspect porte sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Cette partie découle de l'entretien d'évaluation qui a lieu chaque année et cette partie du régime indemnitaire ne s'appliquera qu'à compter de 2025 puisque ce sera en fonction de l'entretien d'évaluation de 2024.

Il vous est donc proposé la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1er avril prochain. Je précise que sur le budget de notre collectivité, c'est une somme de 1,5 M€ supplémentaire qui a été prévue pour faire face à ce nouveau régime indemnitaire, ce qui démontre à l'évidence que nos agents vont bénéficier d'un régime indemnitaire à minima égal à celui dont ils bénéficiaient antérieurement, et je précise enfin que, bien entendu, comme toujours s'agissant du personnel, la Ville d'Amiens remboursera à la Métropole la part qui lui incombe, c'est-à-dire environ la moitié. Sur le budget de la Ville d'Amiens, il a donc été prévu 750 000 € de plus en 2024 pour faire face à ce nouveau régime indemnitaire. C'est la raison pour laquelle le dossier a également été présenté en Conseil municipal la semaine dernière. Je me tiens à la disposition des uns et des autres s'il y a des questions.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

Observations :

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE se sont abstenus.

20 - LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE. NOUVELLE CONVENTION DE FINANCEMENT.

M. RENAUX : Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie porte sur la mise en œuvre d'un accès ferroviaire direct entre le sud des Hauts-de-France, le nord-est du Val d'Oise et la gare de Roissy CDG 2 TGV.

Un protocole d'intention relatif au financement du projet a été signé en 2017 et prévoyait une contribution d'Amiens Métropole à hauteur de 6,4 M€ représentant 2,06% du coût global de 310,8 M€ (valeur 2017) ainsi qu'une mise en service du projet en 2024.

Le coût total du projet est désormais estimé à 541 165 000 € HT et la participation d'Amiens Métropole réajustée est portée à 8 235 351 € HT, représentant 1,52% du coût. C'est en ce sens que je vous propose d'approuver une nouvelle convention de financement et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Je vous précise toutefois que ce montant constitue un montant maximum, et que, par ailleurs, il ne tient pas compte d'une éventuelle subvention de l'Europe qui viendrait, selon les clés de répartition, diminuer les montants de participation de chaque co-financeur. Enfin, un fonds de solidarité territorial d'un montant de 2 M€ HT sera créé, pour lequel Amiens Métropole participera à hauteur de 30 436 € HT.

Le calendrier prévisionnel du projet prévoit une fin des travaux en juillet 2026 et une mise en service fin 2026, après six mois d'essais.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

MME DESBUREAUX : Une petite remarque sur la répartition des participations. On note que le Conseil départemental de la Somme apporte une très faible participation par rapport aux autres collectivités. Nous nous posons la question de savoir pourquoi, étant donné que leurs finances se portent bien, apparemment. Une deuxième question. En cas d'augmentation du coût, un passage de la convention parle de risque, sur la signalisation par exemple. C'est mentionné dans les annexes. Et nous nous posons la question de savoir qui paiera si les coûts augmentent puisque vous évoquez un montant maximal.

M. GEST : Je vous conseille de poser la première question à Stéphane HAUSSOULIER car je ne suis pas son directeur de conscience, et d'ailleurs cette décision a été prise par son prédécesseur. Concernant le delta éventuel, c'est à la charge de l'Etat, il n'y aura donc pas d'augmentation. Nous avons plutôt eu une bonne surprise dans la mesure où nous avions la crainte que notre participation monte à 9,5 M€ environ, mais finalement, la répartition proposée par l'Etat nous amène à payer un peu moins. Il n'en demeure pas moins qu'au départ, nous étions à 6,2 M€. Je rappelle une fois de plus que le projet de départ était à 340 M€ et qu'il est aujourd'hui de 570 M€. L'essentiel, me semble-t-il, est que le projet se réalise et qu'en 2026 nous puissions enfin avoir une ville desservie par le TGV et avoir des TER qui emmènent à l'aéroport Charles de Gaulle et offrent la capacité de prendre ou le train vers une autre destination que celles proposées à Amiens ou l'avion. Nous avons attendu suffisamment longtemps pour ne pas goûter aujourd'hui le plaisir de

cette nouvelle à laquelle nous tenions beaucoup. Je rappelle et indique à ceux qui n'étaient pas dans le mandat précédent qu'à l'occasion, d'une part, de la décision de perdre la capitale régionale, et d'autre part, des problèmes liés à l'économie, à savoir la fermeture de Goodyear et la fermeture de Whirlpool, nous avons passé un accord avec le Premier ministre de l'époque, Bernard CAZENEUVE. C'est lui qui, à notre demande, a placé en numéro un le TGV. Ensuite, le Président de la République s'est engagé personnellement sur ce dossier. Aujourd'hui, nous avons donc satisfaction car nous allons enfin être traités comme les plus grandes villes françaises.

ADOpte A L'UNANIMITE

**21 - SCHEMA DIRECTEUR DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES.
APPROBATION.**

M. RENAUX : Dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver la qualité de l'air, la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens soutiennent le développement de la mobilité électrique et ont œuvré ensemble pour mettre en place des bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables. Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides, que je vous propose d'approuver.

Le fait de délibérer sur un schéma permet de déclencher les choses et de les accélérer puisque cela donne accès à 75% de subvention au lieu de 40%.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**22 - AMIENS. PLAN VELO. PISTE BIDIRECTIONNELLE SUR LE BOULEVARD FAIDHERBE ET
BOULEVARD DU PORT. TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE. CONVENTION.**

M. RENAUX : Amiens Métropole est engagée depuis plusieurs années dans le développement de l'usage du vélo et a validé en 2023 un Plan Vélo ayant pour objectif de déployer des itinéraires cyclables sécurisés sur son territoire. Afin d'assurer la réalisation et la bonne coordination des aménagements, je vous propose d'approuver le projet de piste cyclable bidirectionnelle sur le boulevard Faidherbe et le boulevard du Port à Amiens. Il convient également d'approuver le budget correspondant et les modalités de financement et de réalisation en transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire du projet d'aménagement au profit de la Ville d'Amiens.

Je vous demande également de valider la convention se référant à l'opération et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**23 - AMIENS. PLAN VELO. VOIE VERTE SUR L'AXE ALBERT 1ER, MAIGNAN LARIVIERE, CARNOT.
TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE. CONVENTION.**

M. RENAUX : Dans la continuité du dossier précédent, Amiens Métropole projette de réaliser des travaux sur l'axe Mail Albert 1^{er}, boulevard Maignan Larivière et boulevard Carnot. Il s'agit d'élever un mur de soutènement sur le tronçon Mail Albert 1^{er} afin d'élargir la voie verte à 3 mètres, côté parc, et d'y installer des garde-corps. Il est question également de changer le revêtement du

tronçon boulevard Maignan Larivière. Sur le boulevard Carnot, outre la reprise du revêtement, le projet vise non seulement à transplanter quelques arbres et à déplacer les candélabres, mais également à reprendre la traversée permettant de rejoindre la contre-allée Nord et d'assurer une continuité de la liaison cyclable avec la voie bus le long de la place Foch jusqu'à la gare Saint Roch.

Le budget total de cette opération est estimé à 820 000 € TTC. Ce projet sera financé à parts égales par Amiens Métropole et la Ville d'Amiens. Toutefois, une somme correspondant à 25% du montant HT de l'opération pourra être prise en charge via un dossier de demande de subvention déposé auprès du Département, permettant ainsi de diminuer la charge nette pour chacune des collectivités.

Je vous propose donc d'approuver le projet de voie verte sur cet axe ainsi que son budget et les modalités de financement. Je vous demande également d'approuver la convention à intervenir entre la Ville d'Amiens et Amiens Métropole, d'autoriser Monsieur le Président à la signer et à solliciter toutes participations financières potentielles.

M. DESCHAMPS : Nous allons voter cette délibération, mais un peu à contrecœur car cela fait écho à ce que j'ai dit tout à l'heure sur le fait, refait, défait, re-refait, et nous repayons à chaque fois, *nous* étant le contribuable. Les travaux de cette voie ont été faits il y a cinq ans et demi dans le cadre du nouveau plan de bus à haut niveau de service. Vous comprenez que quand ces travaux vont se voir, car pour l'instant très peu de personnes sont au courant que ces travaux vont être réalisés, des habitants, de manière très légitime, vont se demander comment c'est géré. Refaire une voie quinze, vingt, trente après, oui, mais six ans après, cela démontre peut-être un manque de coordination avec des associations de cyclistes. Je sais que vous n'aimez pas travailler avec certaines organisations de cyclistes, mais elles vous auraient dit dès le départ qu'en mettant de l'aggloméré, l'équipement ne tiendra pas longtemps. De plus, avec les nouvelles règles, les vélos et les piétons n'arrivent pas à se croiser. Nous allons donc voter mais à contrecœur.

M. GEST : A contrecœur Amiens au cœur, c'est beau. Je n'ai pas besoin de l'avis d'une association pour savoir ce qui est mieux en termes de revêtement. Il y a de nombreuses associations de cyclistes avec lesquelles je m'entends très bien.

M. RENAUX : Monsieur DESCHAMPS a déjà posé cette question en commission, notamment en signalant l'augmentation des coûts que cela pouvait entraîner. Quelques éléments de réponse. Les revêtements en enrobé ne faisaient pas partie du projet BHNS, la dépose de la clôture du mail Albert 1^{er}, le mur de soutènement et le garde-corps non plus. Ce ne sont pas des dépenses que l'on réitère, mais de nouvelles dépenses pour correspondre aux critères actuels, sachant que cela a beaucoup évolué en termes de largeur des pistes cyclables. Aujourd'hui, nous savons qu'il faut trois mètres pour avoir une bidirectionnelle, alors qu'en 2019, nous n'étions pas encore calés sur les recommandations en matière de largeur de voie. Le débat sur les types de revêtement est également assez récent. En 2019, il était assez courant de réaliser des aménagements vélo en stabilisé. Les cyclistes et leurs représentants, via le CEREMA, conseillent de réaliser les aménagements en enrobé car ils ne sont pas très demandeurs du béton. Il est difficile de chiffrer le surcoût de ces choses-là par rapport au budget de l'époque du BHNS, entre 2018 et 2024. Nous avons des indices de révision qui sont importants. Nous pouvons toutefois confirmer que toutes les structures de chaussée réalisées en 2018 sont bien réutilisées dans le cadre du nouveau projet, ce qui n'engendre donc pas de nouveau surcoût. Le stabilisé posé en 2018 représentait une dépense, mais il a déjà six ans et pour ce type de revêtement, c'est une durée de vie normale et c'est donc rentabilisé. La dépose du revêtement en sable stabilisé va effectivement générer un coût, et cette dépense est chiffrée à 44 000 € HT. Et le montant de la transplantation de 5 arbres s'élève à 8 900

€ HT. Aujourd'hui, dans le cadre du plan vélo, la mise au gabarit et la mise en sécurité de ce tronçon va nous coûter 52 900 € HT de plus que s'ils avaient été réalisés à l'époque.

ADOpte A L'UNANIMITE

Avant de passer aux dossiers économiques, je vais donner la parole à Brigitte FOURÉ pour qu'elle nous parle d'une autre bonne nouvelle.

MME FOURE : Merci, Monsieur le Président. Depuis quelque temps, nous nous inquiétons du devenir des Galeries Lafayette car, comme vous le savez, les Galeries Lafayette Amiens avaient été confiées en gérance à Michel OHAYON, comme 25 autres Galeries Lafayette en France. Le nom Galeries Lafayette a été maintenu, mais la gestion n'était pas directement assurée par la maison-mère parisienne. Comme vous le savez, Michel OHAYON a connu des déboires, et à Amiens, nous en avons pâti avec la fermeture du magasin Camaïeu il y a déjà un certain temps. J'en profite pour indiquer que ce magasin vient d'être repris par un commerce de chaussures et nous nous en réjouissons. En ce qui concerne les Galeries Lafayette, nous étions en contact avec le directeur de l'entreprise et les salariés. Michel OHAYON a déposé un plan de continuation des 26 Galeries Lafayette dont il avait la charge auprès du tribunal de commerce de Bordeaux, lequel devait se prononcer hier. En réalité, il a rendu sa décision aujourd'hui, et il a accepté le plan de continuation présenté par Michel OHAYON. Nous savons que l'entreprise va donc se poursuivre avec une remise de dette qu'ont acceptée les Galeries Lafayette. 70% de la dette ont en quelque sorte été effacés et les Galeries Lafayette ont accepté que les 30% restants soient remboursés sur dix ans. Cette décision doit permettre d'envisager que l'activité des Galeries Lafayette Amiens se poursuive. Nous sommes, évidemment, très attentifs à la situation de cet établissement qui est une véritable locomotive dans notre ville, parce que ce bâtiment Art Nouveau est magnifique, il ne passe pas inaperçu, ce sont 2 000 m² de surface commerciale, avec un volume tout à fait exceptionnel. Les habitants de notre ville, et bien au-delà, ont l'habitude de venir aux Galeries Lafayette où l'on peut trouver des marques que l'on ne trouve pas nécessairement dans d'autres magasins du centre-ville. Je pense aux marques de vêtements notamment féminins, mais bien d'autres activités se déroulent dans ce magasin. Nous nous réjouissons de l'issue de cette procédure judiciaire qui est une décision nationale. Nous sommes rassurés que ces Galeries Lafayette soient maintenues car cette surface commerciale est emblématique de notre ville.

24 - AERODROME AMIENS GLISY. AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION. AVENANT A LA CONVENTION DU 22 DECEMBRE 2006. CONVENTION-TYPE L6321-3. APPROBATION.

M. FOUCAULT : Dans le cadre de la gestion de la plateforme aéroportuaire Amiens Glisy, nous devons nous adapter aux différentes évolutions législatives, d'où cette délibération qui comprend deux sous-dossiers. Le premier est un dossier de convention-type qui réorganise nos conditions d'aménagement, d'entretien et de gestion de l'aéroportuaire et qui permet aussi d'ailleurs de dégager un peu de foncier. Le deuxième est un acte très juridique, à savoir un avenant à l'ancienne convention qui nous permet de mettre un terme à cette ancienne convention et d'en signer une nouvelle.

Je vous propose donc d'autoriser à signer l'avenant n° 1 et la convention-type L6321-3.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25- INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES. APPROBATION.

M. FOUCAULT : J'invite la plupart des maires à regarder le dossier puisqu'il s'agit de l'inventaire des Zones d'Activités Economiques. C'est une obligation légale issue de la loi Climat et Résilience, mais qui est très utile car toutes les métropoles, les agglomérations, ont dû faire cet exercice où l'on découvre toujours des marges de progrès. Nous aurions eu un ordre du jour moins long, je vous aurais d'ailleurs cité les différentes zones d'activités, ce qui aurait mis en valeur l'ensemble de nos communes. En tout cas, je vous invite à prendre connaissance du dossier, éventuellement à le partager dans vos conseils municipaux. Il est donc proposé d'approuver cet inventaire et d'acter son actualisation tous les six ans, car des mises à jour seront faites régulièrement.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce n'est pas plus mal que nous ayons nous-mêmes à produire cet inventaire car cela permet de le comparer à d'autres inventaires.

26 - CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU INVESTIR EN HAUTS-DE-FRANCE. APPROBATION.

M. FOUCAULT : Sur tous nos dossiers de développement économique, nous avons un partenaire important, c'est Nord France Invest, qui est l'Agence régionale de Développement économique et d'attractivité de la région Hauts-de-France. Ils nous envoient souvent des dossiers internationaux de développement économique, dont certains aboutissent, d'autres pas, mais c'est toujours un plaisir professionnel de travailler avec eux. En tant que partenaire, Nord France Invest nous propose d'approuver une charte de fonctionnement du Réseau Investir en Hauts-de-France qui prévoit des engagements de la part des signataires côté Région et côté collectivités, en termes de qualité de travail, de bon voisinage, etc.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette charte.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTION. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL : Bonsoir à tous. Comme habituellement je vous propose d'approuver le versement d'aides aux Très Petites Entreprises dans le cadre de leurs investissements matériels. Il s'agit ici de répartir une somme de 37 443 € à 11 entreprises. Cette somme correspond à des investissements réalisés par les entreprises et elle s'élève à 307 000 €.

M. GEST : Vous avez la liste. J'attire votre attention sur la dernière entreprise qui en bénéficie, Grimp'ABloc qui a été inaugurée jeudi dernier dans les anciens locaux de l'entreprise Chrétien Matériaux, et qui a fait un tabac dès son ouverture le samedi. C'est une entreprise très dynamique, aventure menée par trois jeunes hommes, ça marche très bien, et je vous engage à y aller. De plus, vous y découvrirez de la nourriture réunionnaise, car ils ont certainement une expérience de l'île de la Réunion. On peut donc se restaurer et évidemment grimper le long des murs. On me dit que c'est un des parcours les plus importants de France. J'ajoute que de l'autre côté du bâtiment, qui a conservé une charpente magnifique, nous aurons le skatepark dans quelques semaines, lequel était attendu depuis longtemps.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF POUR L'INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE DES PROFESSIONNELS RIVERAINS DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS D'AMIENS METROPOLE.

M. FOUCAULT : Cette délibération est importante et elle peut concerner l'ensemble des communes, car la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace public, malgré beaucoup de précautions, peut se traduire par des baisses de recettes pour les entreprises riveraines et des difficultés économiques, ce que nous avons évidemment vécu dans le passé, mais comme toutes les villes, et nous avons à chaque fois trouvé des systèmes et des protocoles intéressants. Nous avons convenu qu'il fallait stabiliser notre démarche, sachant qu'il y aura toujours des travaux et, malheureusement, des professionnels affectés par ces travaux.

Nous vous proposons de créer une commission d'indemnisation amiable composée des Directions du développement économique, des espaces publics, et des services à l'environnement, qui examineront les demandes d'indemnisation des professionnels riverains qui subissent des préjudices économiques du fait de la réalisation de travaux, encore faut-il que cette commission apprécie le lien entre les travaux et la perte économique. Dans ce cas, un protocole transactionnel sera alors proposé. Vous avez dans le dossier une sorte de référencement des différents cas de figure et des réponses qui pourront être apportées.

Je vous propose donc d'approuver la mise en place d'un règlement d'indemnisation exceptionnel des professionnels en cas de travaux d'aménagement des espaces publics et travaux d'assainissement des différentes communes de la Métropole, ainsi que les documents y afférents.

M. DESCHAMPS : Cette fois-ci, nous allons voter avec le cœur cette délibération qui va dans le bon sens, Marc FOUCAULT l'a bien expliqué. Pour aller un peu plus loin, certains commerçants, chefs d'entreprise se sont installés parfois depuis moins d'un an et n'ont pas de bilan comptable à fournir et ils ne peuvent donc pas réclamer d'indemnités. Malheureusement, quand ils se sont installés, quand ils nous ont fait le plaisir d'investir de leur argent dans notre ville, ils ignoraient, parce que nous-mêmes ne le savions pas, qu'il y aurait des travaux l'année de leur installation sur leur installation. Pour ces personnes, un dispositif est-il possible ?

M. FOUCAULT : Si j'ai bien compris la question, c'est pour les entreprises récentes. Dans le document, vous trouverez un tableau avec l'ancien et le nouveau règlement. Dans le nouveau règlement, ce n'est plus un an d'activité mais toute entreprise. Encore faut-il évidemment que le lien entre les travaux et la perte de chiffre d'affaires soit apprécié.

M. GEST : C'est important, mais c'est vrai qu'on a le droit d'étudier avec compréhension ce qui peut se passer, évidemment. Après, il y a un dispositif et chacun comprend bien aussi qu'on y mette des limites.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX D'URGENCE ET DE MISE EN SECURITE DE L'ANCIEN EVECHE ABRITANT L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

MME PINON : Comme vous le savez, nous avons bien voté cette autorisation de programme à hauteur de 2 M€. Je rappelle que cette enveloppe financière sert à faire des travaux de sécurisation sur l'ensemble des chéneaux, la reprise d'une partie de la maçonnerie, de l'encadrement et d'un linteau, de la charpente du fronton, mais aussi le remplacement des ardoises

en toitures. En 2023, nous avons donc voté cette autorisation de programme, laquelle est ventilée sur trois années. La première année concerne les travaux d'étude que nous avons votés en 2023, mais qui n'ont pu être réalisés en 2023. Voilà pourquoi je vous la re-propose ce soir. Une enveloppe de 20 000 € est dédiée à cette étude. Vous avez ensuite le phasage pour les deux années suivantes.

Je vous propose d'approuver l'affectation d'une partie de l'AP précitée à hauteur de 20 000 € en crédits de paiement pour 2024, et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des partenaires d'éventuelles participations financières et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

30 - CADRE D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS LIEES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. PERIODE 2024/2026. ADOPTION.

MME PINON: Lors du précédent CAM, je vous avais proposé un cadre pour les projets de recherche concernant l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, je vous propose un cadre pour l'attribution des subventions liées à l'enseignement supérieur, donc à soutenir les projets des acteurs de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse du monde associatif, étudiant ou autres. Je suis sûre que vous avez tous lu à chaque fois les points de ce cadre, qui peut bénéficier de ces subventions, comment, les droits et obligations de chaque porteur de projet. Cela va nous aider à choisir les projets les plus pertinents qui sont liés à la vie étudiante de notre territoire, mais aussi concernant l'orientation et l'insertion professionnelle.

Je vous propose ainsi d'approuver le document cadre annexé à la délibération, qui fixe notamment les bénéficiaires potentiels ainsi que les conditions de financement et de versement.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2024.

MME PINON : Quatre projets vous sont présentés, deux projets que vous connaissez déjà, il s'agit de reconductions, notamment une subvention de 5 000 € à l'association "Au-dessus des toits" pour la création de capsules radio destinées à l'orientation des jeunes et à la valorisation des formations de l'enseignement supérieur sur le territoire, autrement dit des capsules qui passent sur Radio Campus. Je ne peux qu'être déçue de représenter cette année la somme de 10 000 € octroyée à l'association AGORAÉ et à la Fédération des Associations Etudiantes Picardes pour le fonctionnement de son épicerie solidaire. La demande s'élève à 10 000 € et je vous propose évidemment d'aller jusqu'aux 10 000 € demandés.

Ensuite, deux projets nouveaux. Le premier concerne nos STAPS, nos étudiants sportifs pour concourir à l'organisation du conseil national d'administration qui se tiendra à Amiens les 12 et 13 avril prochain. Le montant s'élève à 1 500 €. Le second projet est porté par l'UPJV dans le cadre de l'organisation de la 13^e rencontre de l'AIRMAP - il s'agit de management public - du 12 au 14

juin prochain, dont le montant s'élève à 2 000 €. Cette seconde répartition représente un montant total de 18 500 €.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. SOUTIEN AUX BOURSES DOCTORALES. CONVENTION ANNEE 2024. AVENANTS ANNEE 2020.

MME PINON : Ce premier point est un peu le point de départ de ce que peut être TIAMAT, par exemple, qui a été présenté tout à l'heure. Nous poursuivons en 2024 notre soutien à la recherche et aux bourses doctorales à destination des doctorants de l'UPJV. Nous avons une enveloppe globale pour l'année 2024 de 92 448 €. Le deuxième point concerne l'octroi d'un délai supplémentaire pour la finalisation des thèses amorcées par Madame DETHOOR et Madame HAMDY ALAOUI. Je vous demande également d'approuver les avenants aux conventions de versement initiales et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2024.

M. MERCUZOT : Le groupe Agence France Locale est un établissement de crédit auquel nous avons adhéré le 28 novembre 2013, et cet établissement de crédit a pour objet de participer au financement de ses membres, notamment de nous financer. La délibération prévoit que le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour cette année est égal au montant maximal des emprunts que la Métropole est autorisée à souscrire. Si nous adoptons cette délibération, il sera possible pour la Métropole de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATIONS FINANCIERES 2024. AVENANT.

M. MERCUZOT : Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois compte, parmi ses compétences la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'organisation du Conseil de Développement Durable en Commun (CDDC) ainsi que des actions en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion. Chaque EPCI membre du PMGA verse chaque année une contribution calculée sur la base du Potentiel Financier Agrégé.

Il est donc proposé pour l'année 2024 d'approuver le versement au profit du Pôle Métropolitain des participations financières suivantes :

- un reliquat de participation pour l'année 2019 de 30 812 € ;
- l'attribution de compensation pour le transfert du personnel dans le cadre du PCAET pour 124 580 € au titre de l'année 2024.

Et la contribution statutaire 2024 répartie comme suit :

- la contribution « aux charges globales » de 841 914 € ;
- la contribution dite « projets délibérés » de 168 036 € pour les actions suivantes, à savoir : 145 921 € pour l'étude EMC2 (étude « ménages » mobilité), 16 125 € pour l'étude mutualisation des offices de tourisme, et 5 990,40 € pour le logiciel Futureproofed du PCAET, qui permet de voir comment nous avançons sur la réalisation des actions prévues par ce PCAET.

Je vous propose de plus, concernant l'accès à la plateforme du PCAET, d'approuver un avenant à la convention initiale afin de prendre en compte la variation du montant 2024 dû à un changement de TVA.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je suppose que Monsieur RIFFLART s'abstient, comme pour l'ADUGA.

M. RIFFLART : Parfaitement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. RIFFLART n'a pas pris part au vote.

35 - CAMON. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N° 1.

M. MERCUZOT : Depuis 2017 la commune de Camon bénéficie d'une convention de remboursement pour les frais qu'elle engage au titre de l'entretien des équipements culturels déclarés d'intérêt communautaire sur son territoire. Il est proposé d'approuver un avenant à ladite convention permettant d'inclure le remboursement des frais relatifs aux fluides de l'école de musique, fluides estimés à 6 649,49 € pour l'année 2024, et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. Il est également demandé d'approuver par le même avenant le remboursement de ces frais rétroactivement pour les années 2021, 2022 et 2023 pour un montant de 19 371,54 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES D'AMIENS METROPOLE. DEBAT SUR LA COHERENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE.

MME DELETRE : Bonsoir à tous. En 2020, la France n'a pas su atteindre son objectif de développement des énergies renouvelables. En effet, la part des ENR dans son mix énergétique s'élevait à 19,1% alors que l'objectif était fixé à 23%. Pour y remédier, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée en mars 2023, prévoit que les communes puissent définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. Ces ZAENR sont les zones où les communes, après concertation avec leurs habitants, souhaitent prioritairement voir des projets d'ENR s'implanter.

Amiens Métropole n'étant pas une commune, elle n'a pas à définir de zones d'accélération propre, elle est simplement invitée à débattre de la cohérence des zones d'accélération identifiées par les 39 communes qui la composent. Néanmoins, et vous le savez, sur ce sujet Amiens Métropole s'est inscrite depuis plusieurs années déjà sur une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique

en 2050. C'était en mai 2019, dans cette salle, et nous avons alors adopté à l'unanimité la volonté forte de réduire nos consommations tous secteurs d'activité et toutes énergies confondus et de couvrir nos besoins énergétiques restants par la production d'énergies renouvelables et récupérables. Le bus à haut niveau de service, le réseau de chaleur, la centrale solaire sont des exemples concrets, et de la même manière, en novembre 2020, le Président avait adressé un courrier à l'ensemble des maires afin d'identifier et d'inciter les projets potentiels de développement des ENR pouvant voir le jour dans les communes d'Amiens Métropole dans les prochaines années. Et j'avais en parallèle entamé en début de mandat une tournée pour aller à la rencontre des 39 maires afin d'évoquer ces sujets.

Il s'en est suivi le travail, toujours avec les communes, sur l'appel à manifestation d'intérêt, unique en France à cette échelle, sur le développement de la méthanisation sur l'agglomération, ainsi qu'un gros travail sur la solarisation de nos toitures, en tout cas des toitures des bâtiments municipaux et métropolitains. Fort de cet intérêt, Amiens Métropole a bien évidemment, dans le cadre de cette nouvelle loi, proposé à l'ensemble des communes de l'agglomération son soutien en ingénierie, notamment, et leur a proposé une aide pour étudier les multiples possibilités qui s'offraient à elle.

Je ne vais pas vous faire une lecture détaillée du rapport, vous l'avez sous les yeux, mais je souhaitais conclure en vous précisant que les objectifs de la feuille de route "autonomie énergétique" ambitionne de produire 2 300 gigawatts/heure d'électricité et de chaleur via la mise en place de systèmes de production d'ENR, que le retour des communes nous amène à un potentiel d'ENR de 7 840 gigawatts/heure, ce qui permet de présenter les simulations suivantes par rapport au projet de territoire. Première simulation : le territoire couvrirait 100% de ses besoins actuels en énergie si 71% du potentiel identifié par les Zones d'Accélération ENR se concrétisaient. Deuxième simulation : le territoire atteindrait 100% des objectifs de production d'ENR de la feuille de route autonomie énergétique si 29% du potentiel identifié par les ZAENR se concrétisaient.

M. GEST : Y a-t-il des questions, des témoignages des communes, puisque beaucoup d'entre vous ont traité ce sujet ?

M. RIFFLART : J'en profite pour rebondir sur la présentation qui a été faite précédemment par Benoît sur la plateforme Futureproofed. J'ai déjà eu l'occasion et je pense que vous avez déjà eu l'occasion de relayer cette information. Le PCAET, le Plan Climat Air Energie Territorial, n'est pas un document anodin, c'est un document qui engage la responsabilité des EPCI, entre autres de notre EPCI qui a cosigné ce PCAET. Ce plan a des objectifs chiffrés qui s'inscrivent aussi dans les obligations définies par la Conférence de Paris et la délégation faite aux territoires de mettre en œuvre les plans permettant cette action en termes de carbone, de rapport carboné, et notamment de développement d'énergies renouvelables. On fait parfois de l'écologie sans le savoir, en tout cas je vous incite à bien prendre conscience de tous les projets que vous portez et qui peuvent rentrer dans le cadre de ce Plan Climat. Il faut rentrer ces projets sur cette plateforme Futureproofed - et je pense que les services de la Métropole sont à même de le faire, Margaux est aussi porteuse de ce projet -, qui vont se traduire par un équivalent carbone épargné et cet équivalent carbone épargné, au bout du compte, va se retrouver sur un scoring qui va peut-être éviter d'avoir de mauvaises surprises quand ce Plan Climat sera opposable, parce que je suis intimement persuadé qu'il est opposable par nature. On ne sait pas encore comment il va être opposable, mais je pense qu'un jour il le sera, et que les territoires ont tout intérêt à nourrir le plus possible cette plateforme Futureproofed pour prouver qu'ils adhèrent bien à cette démarche et ne pas être pénalisés à l'avenir s'ils ne le faisaient pas.

M. GEST : Pas d'autres remarques ? Nous n'avons pas à voter ce point, mais nous avons pris acte qu'il y a eu un débat, même s'il était restreint, sur ce sujet. Je remercie Margaux de l'approche qu'elle a présentée tout à l'heure.

DONT ACTE

37 - EURATECHNOLOGIES. ETUDE FILIERE NUMERIQUE. CONVENTION.

MME DELETRE : La filière numérique dans son approche économique est présente et active sur le territoire amiénois depuis plus de vingt ans, mais Amiens Métropole souhaite impulser une dynamique forte qui se concrétise par des objectifs opérationnels partagés, tenant compte de l'écosystème local, de l'écosystème régional et national, pour déterminer un positionnement pertinent du territoire sur ce sujet afin qu'une vraie structuration permette la découverte, l'accompagnement et le développement des pépites du numérique.

En ce sens, avec Euratechnologies, qui est l'un des plus grandes incubateurs de startups d'Europe et précurseur de la French Tech, nous vous proposons de réaliser un diagnostic afin d'étudier les conditions nécessaires à la réalisation des ambitions que j'évoquais et de définir les actions à mettre en place dans le cadre d'une contractualisation. La mise en œuvre de cette étude représente un budget de 36 000 € prise en charge à 50% par Euratechnologies et à 50% par Amiens Métropole. Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - LA MACHINERIE. PARTENARIAT. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME DELETRE : On ne présente plus l'action de la Machinerie, qui est un tiers-lieu reconnu de notre territoire, installée au cœur du secteur Gare La Vallée et qui regroupe aujourd'hui 4 activités principales : le coworking, l'incubateur, le Fablab et la manufacture "Make Anything" qui est la dernière étape dans le projet de la Machinerie puisque 2023 a marqué l'émergence d'un nouveau lieu de production de 900 m² à Rivery, où sont hébergés le bureau d'études de la structure et un nouvel espace de production.

Afin d'accompagner la structure, il vous est proposé, comme l'année dernière, de contribuer au fonctionnement de la Machinerie à hauteur de 50 000 €, d'approuver la convention qui vous est soumise et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - RESEAU DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2024.

MME DELETRE : Je vous propose d'accompagner et de soutenir le Réseau des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne des Hauts-de-France. Il existe 7 AMAP sur le territoire d'Amiens Métropole, sur les 104 qui existent dans la région. 400 familles participent chaque semaine, sur le territoire d'Amiens Métropole, à la vie associative en retirant des paniers de fruits et légumes, en

participant à des dégustations, à des visites de fermes, à des ateliers de cuisine etc. Les AMAP d'Amiens Métropole sont en partenariat avec une vingtaine de producteurs locaux de la Somme, et il est un partenaire actif de notre projet alimentaire territorial.

Dans le contexte difficile auquel les paysans ont dû faire face cette année, je vous propose de leur attribuer une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

**40 - ASSOCIATION INITIATIVES PAYSANNES - TERRITOIRES HAUTS-DE-FRANCE.
SUBVENTION. ANNEE 2024.**

MME DELETRE : Cette structure est née en 2019 de la fusion de 4 associations parmi lesquelles CoPASol Picardie dont le siège social se trouvait à Amiens. Le partenariat avec cette association est motivé par les ambitions définies dans le cadre de notre PAT, notamment dans le cadre du dernier enjeu visant à accompagner l'ensemble des acteurs de la filière agricole et alimentaire au changement vers une alimentation saine, durable et locale. La structure est un partenaire actif dans le réseau partenaires du PAT.

Je vous propose donc de lui verser une subvention de 5 000 € pour cette nouvelle action et d'approuver la convention à intervenir et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - SYNDICAT DES MARAÎCHERS ET HORTILLONS DE LA SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2024.

MME DELETRE : Nous vous proposons de verser une subvention de 700 € au profit du Syndicat des Maraîchers et Hortillons de la Somme afin de les accompagner et pérenniser la belle fête sur l'eau qu'ils organisent chaque année et leur participation aux descentes en barques avec fleurs, fruits et légumes.

M. GEST : Pas de problème, je suppose, pour les maraîchers.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - AMIENS, BOVES ET RIVERY. CLESENCE. REAMENAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. PENAUD : Il s'agit du bailleur social Clésence d'Action Logement qui procède à un réaménagement de la dette contractée auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations, et sollicite la garantie d'Amiens Métropole.

Clésence sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum 19 168 669,91 € pour le réaménagement de la dette contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce réaménagement de prêt, visant à allonger la durée des emprunts et à optimiser les taux, permettra au bailleur de dégager des capacités d'investissement afin de développer une offre nouvelle sur le territoire ou d'améliorer le parc existant.

Je vous invite à répondre favorablement à cette demande, d'approuver l'avenant à intervenir avec le bailleur Clésence et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. Bien entendu, cette nouvelle

garantie d'emprunt se substitue aux garanties d'emprunt accordées précédemment pour les opérations détaillées dans l'annexe de la délibération qui vous a été transmise et qui touche les communes de Rivery, Boves et Amiens.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Nous garantissons des emprunts de Clésence et nous avons des retours assez compliqués de la rénovation énergétique de Pierre Rollin menée par le bailleur. Il est important de participer à cette rénovation énergétique, il le faut et nous devons aider les bailleurs. Pour autant, un certain nombre de questions peuvent se poser et nous les entendons. Y a-t-il eu un réel changement de classe énergétique des logements ? Y a-t-il eu un impact sur les charges qui semblent toujours en augmentation pour les locataires ? Y a-t-il eu une amélioration réelle de la qualité de vie pour les locataires de Clésence au regard des aides financières ? Un contrôle des travaux est-il réalisé par Amiens Métropole ? Et le chantier est-il terminé ? Et puis une question subsidiaire, pardonnez-moi, à Pierre Rollin où Clésence est censé démolir deux immeubles, un planning a été distribué dans le petit journal Flash Info en septembre dernier, qui indiquait que la démolition devait se terminer ce mois-ci. Or, rien n'a bougé apparemment.

M. PENAUD : Je n'ai évidemment pas les réponses à vos questions, Monsieur PRADAT. Nous constatons comme vous que la rénovation énergétique des bâtiments a pris du retard. Il semblerait qu'il y ait quelques soucis à l'intérieur de Clésence concernant l'exécution de ces travaux. Je vais demander à Madame LAMBERT de nous faire un point sur la rénovation, de nous dire s'il y a eu des gains de classe énergétique et à combien s'élève la participation d'Amiens Métropole par rapport à tous ces travaux.

M. PRADAT : Et quid de la démolition des immeubles ?

M. GEST : De quels immeubles parlez-vous ?

M. PRADAT : De mémoire, il y a 36 logements situés sur le côté gauche quand vous regardez le centre culturel Jacques Tati et que vous montez la rue du 8 Mai 1945, donc le long de la petite montée permettant d'accéder au quartier. Il y a là deux immeubles en vis-à-vis, de 36 logements, qui bordent la boulangerie, notamment, et qui doivent être démolis. Selon le planning, la démolition devait se terminer ce mois-ci, dans une communication Flash Info. Et on ne voit rien venir, les habitants se posent la question.

MME FOURE : Valérie DEVAUX serait la mieux à même de vous répondre, mais elle ne pouvait malheureusement être là ce soir du fait d'un contretemps. Je propose qu'elle vous réponde dès demain, qu'elle vous donne les éléments d'information dont elle dispose car elle est en contact régulier avec les habitants du quartier, et je pense qu'elle a également les éléments d'information via Clésence.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - AMIENS. AMENAGEMENT DE LA PLACE DU COLVERT

M. PENAUD : La convention pluriannuelle de renouvellement urbain d'Amiens Métropole prévoit une participation financière de la part de la Région Hauts-de-France de 994 382 € pour le réaménagement de la place du Colvert.

L'évolution du projet porte les dépenses prévisionnelles de 12 522 770 € HT à 16 021 939 € HT, soit un surcoût de 2 977 230 €.

Je vous propose de solliciter la participation financière de la Région Hauts-de-France pour le projet de place-parc du Colvert à Amiens Nord, à hauteur de 994 382 € au titre de la convention NPNRU, et d'autoriser Monsieur le président à solliciter une participation financière complémentaire de la Région Hauts-de-France pour le projet de place-parc du Colvert à Amiens Nord à hauteur de 1 M€ au titre de la Réserve de Performance.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - AMIENS. DOCUMENT DE PREFIGURATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030. APPROBATION.

M. PENAUD : Le contrat de ville signé en février 2015 est arrivé à échéance fin 2023. Un nouveau contrat de ville doit être signé en 2024 pour la période 2024-2030. Conformément à la demande de l'Etat, la collectivité doit s'engager avant le 31 mars sur la prise en compte des orientations issues de la concertation locale.

Je vous propose donc d'approuver un document de préfiguration du futur contrat de ville "Engagements quartiers 2030" reprenant les grands principes du futur contrat et les orientations issues de la concertation sur lesquels le contrat finalisé devra s'appuyer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. PRADAT : Nous n'avons pas l'habitude d'intervenir sur le contrat de ville parce que, finalement, cela permet d'apporter des moyens aux acteurs, et nous savons qu'ils en ont fort besoin. Or, comme nous sommes là sur un renouvellement des objectifs, il y a matière à discussion. En septembre 2022, vous aviez annoncé un programme ambitieux d'évaluation, de construction du futur contrat de ville, pour la période de janvier à décembre 2023. Il y avait deux AMO, assistants maîtrise d'ouvrage, et de nombreux rendez-vous avec les acteurs de la politique de la ville ont été organisés. Finalement, seulement deux ou trois réunions avec ces acteurs ont eu lieu. Tout cela pourquoi ? Pour aboutir à un contrat de ville qui, finalement, est très peu ambitieux sur le plan politique, excusez-moi. Il est enfermé dans des logiques sécuritaires, dans des logiques d'accès à l'emploi, en mettant au second plan la question du bien-être dans les quartiers, du bien vivre ensemble, de l'émancipation citoyenne. Le sport, la culture, ont disparu de vos priorités alors que tous ces vecteurs pourraient contribuer à réduire les problèmes de sécurité ou d'accès à l'emploi. Le budget alloué aux associations n'augmente pas, comme nous n'avons pas cessé de le rappeler dans nos interventions, sur la culture notamment, sur le social, etc. De nombreuses associations travaillent au quotidien dans les quartiers, à Etouvie, Amiens nord, Amiens sud-est, et sont aujourd'hui fragilisées par l'augmentation du coût de la vie. L'augmentation du SMIC a été de 12% en trois ans, pour celles et ceux qui ont des salariés. Les associations sont d'autant plus fragilisées que vous avez lancé l'appel à projet le 26 février dernier au lieu d'octobre habituellement, pour un rendu de projet le 15 mars, trois semaines, dont deux de vacances scolaires.

Aujourd'hui, nous votons les subventions de quelques associations sur des projets pluriannuels, ce qui est une bonne chose, mais qui pourrait être généralisé à d'autres secteurs tels que la culture ou le sport pour stabiliser ces associations et leur donner une visibilité. Mais quid des associations qui agissent au quotidien dans les quartiers depuis janvier et qui vont devoir attendre juin pour obtenir le versement des subventions ? En tant qu'élus de la commune d'Amiens, nous prenons acte ce soir de la préfiguration du contrat de ville 2024-2030. Nous regrettons de ne pas avoir été associés et de n'avoir eu communication du bilan qu'après une question orale fin 2023. Nous regrettons le manque de transparence, le manque de volonté participative et d'implication de l'exécutif. Nous regrettons une méthode descendante alors que l'instruction du 4 janvier 2023 appelait à la

participation citoyenne, à mobiliser les acteurs pour structurer la gouvernance des contrats de ville. La participation ne peut être limitée à des éléments issus de la concertation citoyenne menée, notamment, au travers de 16 rencontres locales.

Au nom du respect du pluralisme et des valeurs démocratiques, nous demandons à être intégrés aux initiatives et aux réflexions sur le contrat de ville 2024-2030. Nous appelons à la création d'une commission extra-métropolitaine comprenant des représentants de votre majorité, des groupes minoritaires, des acteurs notamment associatifs et des habitants de nos quartiers prioritaires, étant disponibles pour agir afin d'améliorer la vie des habitants et des quartiers politique de la ville. Enfin, nous souhaitons connaître vos intentions pour les anciens quartiers de veille active, ceux qui ne sont pas en zone prioritaire. Allez-vous prévoir, ainsi qu'avec la Région et l'Etat, des crédits pour ces quartiers ? Nous pensons à Saint Maurice, faubourg de Hem, l'îlot de la Délivrance, ou Elbeuf-Lescouvé. Ces quartiers populaires méritent une attention particulière et un soutien pour leur développement social, local, par Amiens Métropole.

M. PENAUD : Monsieur PRADAT, je me rappelle que vous n'étiez pas présent à la commission la semaine dernière où j'ai expliqué le contexte de cette délibération. En fait, cette délibération est prise uniquement pour permettre au préfet de notre département de solliciter les fonds de l'Etat pour le futur contrat de ville, et le préfet a sollicité ce document parce qu'il a une date butoir pour pouvoir solliciter la participation de l'Etat qui est fixée au 31 mars 2024. Ensuite, vous dites qu'il n'y a pas eu beaucoup de concertation. Ecoutez, je suis désolé de vous dire que j'ai assisté déjà à beaucoup plus de concertations que celles que vous avez évoquées, puisque vous avez d'abord dit qu'il y en avait eu deux, puis vous avez dit après qu'il y en avait eu 16. Bref, il y a eu de la concertation dans tous les quartiers. Nous sommes allés avec Monsieur le Préfet sur certains quartiers, les quartiers politique de la ville, quartiers nationaux, et nous sommes allés avec le Secrétaire général de la préfecture dans tous les autres quartiers, y compris le nouveau quartier Elbeuf-Lescouvé.

Ensuite, vous dites qu'il n'y avait pas de prise en compte d'un certain nombre de thématiques dans le futur contrat de ville. Nous ne les avons pas reprises dans la délibération, donc dans le résumé qui vous est proposé car c'est assez long. 11 orientations, défis communs à l'ensemble des quartiers sont mis en évidence, ils sont listés ici : Lutter contre la précarité, notamment alimentaire et énergétique. Lever les freins sociaux pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des habitants. Faciliter l'accès aux droits et aux services. Favoriser la réussite des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans. Soutenir les familles dans leur rôle parental. Améliorer le cadre de vie et les conditions de logement, et vous évoquiez les conditions dans lesquelles les personnes étaient logées. Favoriser la tranquillité dans l'espace public, et c'est la seule thématique qui touche à la sécurité. Améliorer la prise en charge des problématiques de santé et de santé mentale. Valoriser l'image des quartiers et de leurs habitants. Lutter contre l'isolement en promouvant le lien social et le vivre ensemble. Favoriser l'ouverture et la mobilité des habitants. Il s'agit là de 11 défis communs à l'ensemble des quartiers, et cela ne veut pas dire que dans d'autres documents il n'y aura rien concernant la culture et le sport. Je vous invite à potasser l'ensemble de ce document qui a été réalisé par le service et par les représentants du Préfet, et vous y trouverez les thématiques relatives au sport et à la culture.

M. GEST : Je suis ravi, Monsieur PRADAT, que vous évoquiez le sport et la culture qui n'existaient pas dans la politique de la ville lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités. Et bien évidemment, nous continuons les actions dans ce domaine. D'autre part, j'étais moi-même présent à la réunion de présentation, la dernière qui a eu lieu au mois de février. La salle était bien remplie, étaient présents des représentants, essentiellement, des associations qui travaillent avec nous sur le sujet. Nous leur avons présenté y compris le calendrier et nous n'avons eu aucune remarque. Il n'y a pas eu beaucoup de questions et ce n'est pas faute d'avoir incité à ce qu'il y en ait de posées.

Je suis donc très étonné de vos propos qui me paraissent un peu excessifs par rapport à la politique que nous menons, je vous rappelle en partenariat avec l'Etat. Peut-être auriez-vous dû commencer par la fin de votre intervention, nous aurions mieux compris la motivation, c'est-à-dire faire en sorte d'avoir une commission à laquelle vous puissiez participer. J'ai bien compris. Mais en dehors de cela, je ne considère pas votre position justifiée. Sinon, nous aurions sans aucun doute eu des remarques le jour où nous avons tenu cette réunion. C'était très clair, des dates ont été données. Et il n'y a eu aucune protestation. Si on nous avait dit que c'était trop court, je suppose que nous aurions pu y remédier, mais on ne nous a rien dit.

M. PENAUD : J'ajoute que les associations ont la possibilité de déposer des dossiers tout au long de l'année, pas seulement jusqu'au 15 mars. Au 15 mars, un premier stop a lieu pour examiner les dossiers déjà obtenus et les évaluer. Ce qui va changer par rapport au contrat précédent, c'est que tout au long de l'année, des associations vont pouvoir déposer les projets sur la plateforme.

M. STENGEL : Moi aussi je suis un peu surpris que l'on fasse autant d'observations sur un document d'une telle qualité. D'abord, il ne s'agit que d'une synthèse. Dans le document de préfiguration, il y a les synthèses des concertations des différents quartiers. Pour avoir participé avec notre collègue Guy PENAUD aux différentes réunions, je dois aussi souligner la qualité des échanges qui sont allés, à mon avis, beaucoup plus loin que lors de l'établissement du précédent contrat de ville, avec davantage de participation. C'est la première fois que je vois un Préfet, le Préfet de notre département, passer une journée entière par quartier. Il est venu de 9 heures à 18 heures à Etouvie, il a rencontré la totalité des acteurs disponibles ce jour-là, et lorsque nous avons tenu l'atelier qui a suivi avec son Secrétaire Général, le sous-préfet MOULARD, nous avons passé plus de quatre heures de réunion à affiner, ajuster, préciser les différentes priorités parmi lesquelles, évidemment, le vivre ensemble, la méthodologie et la nécessité de poursuivre le travail en termes de lien social. J'estime que ce serait faire un bien mauvais procès à l'ensemble des associations, des structures institutionnelles qui ont participé à ce document, qui ne reste qu'un document de préfiguration. Après, il faut faire vivre le contrat de ville. Ce sont les actions qui sont ensuite développées. Cela reste un contrat et il nous appartient, à toutes et tous, de l'honorer par le travail au quotidien. C'est toute la philosophie du document qui ne reste qu'un point de départ.

MME FOURE : A la différence du contrat de ville précédent, et c'est ce que nous avons vu aussi en Conseil municipal la semaine dernière où nous avons passé cette délibération, les projets ne sont pas présentés sur des thématiques telles que l'insertion, le sport, la culture, comme c'était le cas dans le contrat de ville précédent, mais il est demandé des projets de quartier. Donc, d'un quartier à l'autre, nous aurons des projets de quartier transversaux qui pointeront les spécificités des différents quartiers classés en politique de la ville.

Pour répondre à Monsieur PRADAT, j'ai interrogé Valérie DEVAUX par texto et elle m'a répondu sur la question des travaux de démolition des bâtiments de Clésence. Je vous lis sa réponse : "Le bailleur a dû réaliser de nouveaux diagnostics et un chiffrage des prestations de désamiantage supplémentaires suite à la découverte d'amiante sur des supports réputés non amiantés. Ces documents sont en cours de vérification par leur maîtrise d'œuvre depuis la semaine passée. Le volet désamiantage des travaux va donc se trouver prolongé. Clésence sera en mesure de nous transmettre un planning actualisé de réalisation des travaux de démolition après retour de son maître d'œuvre sur ce devis supplémentaire. Toutefois, je précise qu'ils ont déjà leur entreprise travaux prête à intervenir. On peut donc espérer que dès leur validation interne, l'intervention puisse être lancée rapidement". Voilà les éléments que je pouvais vous fournir.

M. GEST : Toutes ces précisions étant données, je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

**45 - CONTRAT DE VILLE AMIENS METROPOLE. PROGRAMME D'ACTIONS 2015-2023.
SUBVENTIONS. 2EME REPARTITION. CONVENTIONS.**

M. PENAUD : Comme vous le savez nous avons voté à l'automne une première répartition des sommes allouées par Amiens Métropole de 1,4 M€. Au cours du CAM du 11 mai 2023, a été votée une première répartition et comme nous le faisons à chaque fois, nous décalons pour les établissements scolaires une deuxième répartition. C'est donc de la deuxième répartition dont il s'agit, soit 59 500 € à répartir pour 30 actions portées par 9 structures, 3 associations et 6 collèges, tel que décrit dans le programme d'actions.

Je vous propose d'approuver les conventions se rapportant à l'opération et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président, ce qui mettra fin au premier contrat de ville, celui de 2015 qui a été prolongé jusqu'en 2023.

M. GEST : Des questions ?

M. RIFFIOD : Monsieur le Président, je préfère m'abstenir sur ce point, étant concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. RIFFIOD ne prend pas part au vote.

**46 - CONTRAT DE VILLE. CENTRES SOCIAUX, CENTRES CULTURELS ET ESPACES DE VIE SOCIALE.
CONVENTIONS PLURIANNUELLES. ANNEES 2024-2026.**

M. PENAUD : Pour permettre aux centres sociaux, centres culturels et espaces de vie sociale de continuer à fonctionner, nous entrons dans le nouveau contrat de ville. Je vous propose d'approuver les conventions pluriannuelles à intervenir avec les centres sociaux, centres culturels et espaces de vie sociale de chaque quartier, pour les années 2024 à 2026. Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Le montant global des subventions ainsi réparties de manière triennale pour l'année 2024 s'élève à 604 500 €. Je ne sais pas, Monsieur le Président, si je dois donner la liste des différentes associations.

M. GEST : Je ne pense pas qu'on vous la réclamera.

M. PENAUD : A noter que le nouveau contrat de ville qui sera signé cette année pour la période 2024 à 2030 aura, notamment, pour objectifs de simplifier les modalités de soutien aux actions conduites par les structures qui s'engagent dans le nouveau dispositif en ayant recours pour au moins 50% de la programmation à des conventionnements pluriannuels.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER n'a pas pris part au vote.

47 - PLH 2021-2026. CONTRAT TERRITORIAL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX 2024-2026.

M. PENAUD : Dans le cadre des différentes politiques publiques locales en faveur du logement, je vous propose la mise en place d'un contrat territorial pour la transition écologique et la production de logements sociaux pour les années 2024 à 2026, en partenariat avec l'Etat, Action Logement Service, AMSOM Habitat, la SIP et Clésence.

Je vous propose également d'approuver ce contrat et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DES LOGEMENTS. CREATION D'UNE CAISSE DE PREFINANCEMENT DES AIDES AU BENEFICE DES PROPRIETAIRES DE LOGEMENTS. CONVENTION.

M. PENAUD : Depuis 2023, un accompagnement au diagnostic sur la rénovation de logement est proposé par le groupement Soliha et Apremis aux ménages remplissant des critères d'éligibilité. Il s'est avéré que certains projets de rénovation n'ont pu aboutir faute de trésorerie ou d'avance de subventions à recevoir ou de reste à charge trop important pour les propriétaires. Afin de pallier ces difficultés et de permettre d'engager les travaux urgents, je vous propose de constituer une caisse de préfinancement métropolitaine dotée de 360 000 € et destinée à soutenir 15 à 20 rénovations par an.

Je vous demande également d'approuver la convention liant Soliha-Aprémis, mandaté pour la gestion de cette caisse d'avance et Amiens Métropole, et d'autoriser M. le Président à la signer. Le montant maximum qui sera avancé correspond à la somme maximale des subventions accordées aux projets de rénovation, donc les subventions d'Amiens Métropole, de la Ville d'Amiens et de l'ANAH dont nous sommes délégataires par convention.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - LONGUEAU. AMSON HABITAT. CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN BRS SITUES RUE DE LA REPUBLIQUE, RESIDENCE LA ROTONDE. PARTICIPATION FINANCIERE.

M. PENAUD : Dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat de la collectivité et de la politique communautaire en faveur de l'accession sociale à la propriété, je vous propose de verser à AMSOM Habitat la somme de 48 600 € pour la réalisation de 27 logements individuels rue de la République à Longueau et commercialisée sous le nom de La Rotonde, soit 1 800 € par logement.

Je vous propose également d'approuver la convention de versement liée à cette opération et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**50 - RIVERY. CLESENCE. ACQUISITION DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS COLLECTIFS
SITUES CHEMIN JOBARD. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.
GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

M. PENAUD : Clésence sollicite la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 500 422 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition de 40 logements locatifs sociaux situés chemin de Jobard à Rivery.

Je vous propose donc de lui répondre favorablement en garantissant à hauteur de 100% le remboursement de ce prêt. Il convient également d'approuver la convention se référant à l'opération et d'autoriser sa signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**51 - GESTION DU CONTINGENT RESERVATAIRE D'AMIENS METROPOLE.
PASSAGE A LA GESTION EN FLUX. CONVENTIONS.**

M. PENAUD : En contrepartie des garanties d'emprunt accordés aux bailleurs sociaux pour le financement de nouveaux projets de logements, Amiens Métropole bénéficie d'un droit de réservation sur 20% de chaque programme et bénéficie ainsi d'un droit de priorité pour proposer à la commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) des ménages demandeurs qu'elle a identifiés.

Jusqu'à aujourd'hui, à défaut d'accords particuliers avec les bailleurs, chaque réservataire proposait des candidats sur les logements de son contingent qui se libéraient, ce que l'on appelle la gestion en stock. Or, la loi ELAN impose aujourd'hui une gestion en flux, avec un droit à un nombre annuel d'attributions au profit des candidats non locataires d'un organisme HLM, sans que ce nombre soit conditionné par la libération des logements du contingent.

Il est donc nécessaire de généraliser cette pratique avec tous les bailleurs de notre territoire, ce que je vous propose de faire en approuvant les conventions annexées à la délibération. Compte tenu du taux de rotation constaté sur la période 2020-2022, je vous propose de retenir un objectif de 84 propositions d'attribution au profit des candidats orientés par Amiens Métropole ou les communes membres de la communauté d'agglomération.

M. GEST : Pas de difficulté sur ce dossier ?

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2024.

MME BOCHE: Chers collègues, juste quelques mots pour vous rappeler, en préambule de ce point que depuis de nombreuses années, Amiens Métropole applique la stricte gratuité d'emprunt pour l'ensemble de ses documents, y compris les œuvres de l'Artothèque, au profit des habitants d'Amiens Métropole, des agents de la Ville d'Amiens, et également des agents d'Amiens Métropole, ainsi que leurs conjoints et leurs enfants.

Il s'agit donc ici d'approuver la mise à jour de la grille tarifaire 2024, qui applique un taux d'actualisation de 2,1%, correspondant à l'augmentation du cours de la vie, en ce qui concerne le

remplacement des ouvrages ou supports perdus ou détériorés, et pour les abonnements annuels pour les personnes résidant hors Amiens Métropole.

M. GEST : A ce sujet, j'ai reçu un amendement de la part de Madame BECKER à qui je donne la parole.

MME BECKER : Je vous remercie de me donner la parole, même si je sais que je vous agace. C'est qu'il doit y avoir des choses vraies dans ce que je vous dis.

"Nos bibliothèques publiques constituent un élément fondamental pour l'épanouissement culturel quotidien de nos concitoyens. Lors de l'audition du groupe "pouvoir d'achat", la tarification des politiques culturelles a été mise en avant. La politique tarifaire peut être un outil pour favoriser au maximum l'accès de toutes et tous, y compris ceux vivant en dessous du seuil de pauvreté. Nous vous proposons par conséquent d'adopter un amendement pour conserver en 2024 les tarifs adoptés en 2023. En effet, le projet de délibération prévoit déjà une grille tarifaire avec de nombreux "sans changement". 2024 peut être une année blanche. Nous vous proposons donc un amendement soumis à votre vote afin de créer un bouclier social culturel". Les produits qui auraient été attendus les hausses proposées n'étant pas significatifs pour le budget de notre Métropole, nous vous invitons donc à envoyer ce signal positif en faveur de la culture à travers l'accès à nos bibliothèques.

C'est pourquoi, le Conseil de la communauté d'agglomération, Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des habitants de la Métropole et d'avoir des tarifs de produits et de prestations des bibliothèques raisonnables, délibère.

Article 1 : La grille tarifaire des bibliothèques d'Amiens Métropole n'est pas modifiée en 2024 et les tarifs 2023 en vigueur s'appliqueront pour tout 2024.

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération."

MME BOCHE : Je ne comprends pas vraiment le sens de cet amendement étant donné que l'accès et l'emprunt sont gratuits pour l'ensemble des habitants d'Amiens Métropole. Comme je l'ai stipulé dans ma présentation, il s'agit bien du remplacement des ouvrages ou supports détériorés ou perdus.

M. GEST : Je pense que cela suffit comme réponse. Nous n'ergoterons pas sur votre souci de démontrer que vous dites la vérité, c'est une information. Je mets donc aux voix l'amendement de Mme BECKER en demandant de voter contre.

REJETE

Observations :

MM. GEST, DESSEAUX (pouvoir à M. MOLLIENS), Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS, Mmes LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ (pouvoir à M. MERCUZOT), M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mmes DEVAUX (pouvoir à Mme CLECH), HAMADI (pouvoir à M. BIENAIMÉ), CLECH, M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY (pouvoir à M. DUFLOT), GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, MM. THÉVENIAUD, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mme GIRARD (pouvoir à Mme ROSE TETU), M. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT

(pouvoir à M. RENAUX), Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mmes VILLIERS, MARCHAND, M. VINDEVOGEL (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD (pouvoir à Mme BOCHÉ), TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, Mme ZOUINI, M. FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, MM. LELEU, JEUNIAUX, ont voté contre.

M. GEST : Je mets maintenant aux voix le point 52.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

53 - PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE SOMME PATRIMOINE. CONVENTION-CADRE. RENOUVELLEMENT.

M. SAVREUX : Avant de présenter ce rapport, permettez-moi de saluer la mémoire de Frédéric MITTERRAND, dont nous avons appris la disparition pendant ce Conseil d'Amiens Métropole. Frédéric MITTERRAND a été ministre de la Culture de Nicolas SARKOZY de 2009 à 2012, a dirigé la Villa Médicis de Rome et était membre de l'Académie des Beaux-arts. Il était une voix singulière de la télévision française, et je veux ici saluer sa mémoire.

Le point 53 porte sur une convention de partenariat avec l'EPCC Somme Patrimoine. L'Établissement Public de Coopération Culturelle Somme Patrimoine a été créé en 2017 par le Département de la Somme. Cet établissement gère trois sites culturels majeurs du département, à savoir la Citadelle de Doullens, le centre archéologique de Ribemont-sur-Ancre et le parc archéologique de Samara. Ces sites patrimoniaux sont aujourd'hui une véritable plus-value dans le paysage culturel et touristique du département.

Il se trouve que nous avons conclu une convention en 2020 avec cet établissement pour définir la nature, la durée et les modalités de collaboration entre l'EPCC Somme Patrimoine et Amiens Métropole pour la préparation et la réalisation d'actions de valorisation culturelle qui tendent à promouvoir l'archéologie, et notamment les travaux d'archéologie préventive menés par Amiens Métropole sur son territoire. C'est, par exemple, grâce à ce partenariat que nous avons pu restaurer des mobiliers archéologiques métalliques issus des fouilles d'Amiens Métropole. Je pense, par exemple, aux armes gauloises qui ont été trouvées dans le sanctuaire de Thézy-Glimont, ou encore à l'épée médiévale d'Amiens qui a été découverte en 2022 sur le chantier de fouilles de la rue Condé.

Je vous propose aujourd'hui de renouveler ce partenariat en approuvant la convention qui vous est proposée et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

54 - BOVES. AMENAGEMENT TOURISTIQUE, VALORISATION PATRIMONIALE DU CHATEAU ET MEDIATION AUTOUR DES EQUIPEMENTS D'ACCES, ARCHEOLOGIQUES ET CULTURELS. CONVENTION TRIPARTITE.

M. SAVREUX : Je vous propose d'approuver la convention tripartite, d'une durée de trois années, à intervenir avec la commune de Boves et le propriétaire du château de Boves visant à renforcer l'attractivité patrimoniale et touristique du site en améliorant son accessibilité et sa visibilité touristique.

En effet, les ruines du château et son environnement proche font l'objet de fouilles archéologiques sans discontinuité depuis 1996. Il faut savoir que c'est la plus longue fouille médiévale du nord de la France et que depuis sa création, plus de 500 étudiants sont déjà venus à Boves pour y recevoir une formation de haut niveau à la recherche archéologique. Nous avons donc ce partenariat qui lie le service Archéologie d'Amiens Métropole et le propriétaire privé du site depuis 2018. Cela s'inscrit dans le cadre d'une coopération scientifique et technique, qui a été formalisée en novembre 2021 par une habilitation ministérielle et par des conventions que nous renouvelons chaque année. Ce site fait également l'objet de visites proposées chaque année par la Direction de l'Action Culturelle et Patrimoniale de la collectivité.

La convention que nous vous proposons de valider ici répartit les missions de chacun des partenaires. Au propriétaire d'assurer l'accès au site, à la commune de Boves de réaliser les travaux d'aménagement d'accès, son entretien annuel, la sécurité quotidienne de ce chemin, et à Amiens Métropole de promouvoir la visibilité du site du château et des manifestations envisagées. J'ajoute que la commune de Boves mène actuellement un projet de mise en place d'un parcours archéologique de 8 kilomètres qui est pris en charge par la commune et qui sera inauguré d'ici quelques semaines.

Je vous propose donc ici d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention. Et puisque nous parlons d'archéologie, je vous invite évidemment tous à aller voir la fabuleuse exposition sur la préhistoire qui démarre samedi au musée de Picardie, une exposition d'intérêt national qui exposera pour la première fois au public les fameuses statuettes gravettiennes de 27 000 ans trouvées sur le site de Renancourt, dont une exceptionnelle en 2019 que tous les spécialistes nomment "la dame d'Amiens".

M. GEST : Merci, Pierre, pour toutes ces précisions. Nous avons donc tous rendez-vous à Boves pour inaugurer les 8 kilomètres.

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - MUSEES D'AMIENS. ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS. ACCEPTATION DES DONs ET ACQUISITIONS 2022-2023.

M. SAVREUX : Afin de poursuivre l'enrichissement des collections des Musées d'Amiens, je vous propose d'approuver les dons et acquisitions pour les années 2022 et 2023 et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes subventions en rapport avec ces œuvres. J'en profite, évidemment, pour remercier tous les donateurs pour ce musée, qu'ils soient identifiés ou anonymes, qui nous permettent de compléter opportunément les collections des musées d'Amiens. Et j'espère revenir devant vous prochainement pour vous présenter une délibération qui permettra d'acter définitivement l'acquisition de la désormais fameuse broderie d'Amiens, qui rencontre un vrai succès populaire auprès des Amiénois. Je vous rappelle que pour la première fois, le musée a lancé une campagne de mécénat participatif, nous en sommes déjà à 28 000 €, bien au-delà de ce

que nous avons prévu au départ, et devant ce succès, nous prolongeons la collecte jusqu'au 31 mars. Je vous invite donc à le relayer autour de vous.

M. GEST : Merci, Pierre. Y a-t-il des questions sur ces dons ?

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PETIT EQUIPEMENT SPORTIF. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2024.

M. DUFLot : Afin de permettre à la Direction des sports d'Amiens Métropole de renouveler les équipements sportifs installés dans certains gymnases ou terrains de sport et d'acquérir le matériel nécessaire aux activités pédagogiques et au fonctionnement de la Maison Sport Santé, je vous propose d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme "Petit équipement sportif" pour un montant global de 150 000 € avec, pour 2024, des crédits de paiement à hauteur de 35 000 €.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président non seulement à solliciter auprès des partenaires toutes participations financières potentielles - on va pouvoir s'inspirer de ce que fait brillamment la Culture -, mais également à procéder au dépôt et à la signature des demandes d'autorisations administratives pour les travaux correspondant.

M. GEST : Merci. Pas de questions ?

MME DESBUREAUX : Juste une petite explication de vote. Comme nous ne votons pas la PPI, nous ne participons pas au vote sur les autorisations de programme.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, M. BARA, Mme BECKER, M. VOULMINOT (pouvoir à Mme BECKER), M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. BARA), se sont abstenus.

57 - AMIENS SE PREND AU JEU. FINANCEMENT DE PROJETS. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

M. DUFLot : Dans le cadre d'Amiens Métropole Terre de jeux 2024 et du plan d'action défini via le projet "Amiens se prend au jeu", qui a été lancé au lendemain de la désignation de Paris comme étant ville olympique d'été, en septembre 2017, je vous propose, pour promouvoir l'esprit olympique auprès de la population, de subventionner deux projets :

- L'EPCC Maison de la Culture d'Amiens à hauteur de 10 000 € pour la mise en place de l'exposition intitulée "A toi de jouer ! La diplomatie du ping-pong - Jouer c'est lire, dessiner c'est jouer".

- L'Association des Jardins paysagers des Hauts-de-France et des hortillonnages à hauteur de 27 000 € pour la création d'un jardin par un paysagiste japonais sur l'île aux Fagots dans le cadre de la 15^{ème} édition du Festival international de jardins hortillonnages.

Je vous propose également d'approuver les conventions de versement se rapportant à ces opérations et d'autoriser le Monsieur Président à les signer.

M. GEST : Pas de questions ? Je ne peux que vous encourager à aller voir l'exposition à la Maison de la culture qui porte, enfin, sur un sport majeur.

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - TERRE DE JEUX. RELAIS DE LA FLAMME PARALYMPIQUE. CONVENTION AVEC PARIS 2024.

M. DUFLot : Les collectivités territoriales labellisées « Terre de jeux 2024 », dont fait partie Amiens Métropole, ont l'opportunité de candidater pour accueillir, en tant que ville-étape, le Relais de la flamme paralympique 2024. En accueillant ce relais le lundi 26 août sur son territoire - je vous rappelle que nous accueillerons également le Relais olympique le 4 juillet -, Amiens Métropole s'engage à mobiliser la population locale pour organiser des animations sportives et culturelles le long du parcours du relais. Ces animations participeront à la sensibilisation de la population à la thématique du handicap.

Les engagements de la collectivité sont précisés dans la convention communauté de communes-étapes avec Paris 2024 que je vous propose donc d'approuver et dont il convient d'autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

59 - COLISEUM. AMIENS HOCKEY ELITE. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

M. DUFLot : La S.A.S. « Amiens Hockey Elite » gère les activités professionnelles et commerciales de l'Equipe 1, donc des Gothiques d'Amiens, ainsi que du Centre de Formation Professionnelle des Gothiques. Suite à la pandémie de la Covid-19, la précédente convention d'occupation du Coliseum avait été suspendue. Je vous propose ce soir d'approuver une nouvelle convention et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président. Ce contrat est proposé pour 12 saisons sportives à compter de la saison 2023-2024, soit jusqu'au 30 avril 2035. Il détermine les modalités d'utilisation des locaux et des équipements mis à disposition du club et instaure le montant de la redevance à 40 000 € pour la part fixe et à 2% des recettes d'entrées aux matchs sur l'année N-1 pour la part variable.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - BOVES. ACQUISITION DE PARCELLES. CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN DES CANALISATIONS D'EAUX USEES. CHEMIN DU STADE.

M. MAQUET : Compte-tenu de la présence d'ouvrages nécessaires au fonctionnement de la station de relèvement des eaux usées du service Eau et Assainissement de la collectivité et du passage de canalisations sur des parcelles appartenant à la commune de Boves, je vous propose que la collectivité acquiert les parcelles cadastrées section AM n°274 et 276 d'une surface de 150 m² moyennant l'Euro symbolique et la création d'une servitude de passage et d'entretien desdites canalisations grevant les parcelles cadastrées section AM n°32, 273 et 275, propriétés également de la commune de Boves.

Je vous propose aussi d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette opération.

M. GEST : Je pense qu'il n'y a pas de sujet à propos de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

61 - CAMON. RENFORCEMENT EN EAU POTABLE DU POLE JULES VERNE. CREATION D'UNE SERVITUDE D'EAU POTABLE. INDEMNISATION EXPLOITANTS AGRICOLES.

M. MAQUET : Dans le cadre du renforcement de l'alimentation en eau potable du Pôle Jules Verne, il est nécessaire de procéder à la pose d'une canalisation depuis le réservoir en eau potable de la commune de Camon jusqu'au Viaduc Jules Verne, afin de la raccorder à celle déjà existante au pied du Viaduc. Cette canalisation dessert Boves, Glisy, Longueau et l'ensemble de la ZAC Jules Verne 1, Jules Verne 2 et Jules Verne 3.

Dans ce cadre, un droit de passage et d'entretien des canalisations d'eau potable sur une bande de 3 mètres de large d'une superficie totale d'environ 2 385 m² est accordé sur les parcelles cadastrées section ZE n° 76 et 77 par leur propriétaires, Mesdames Annie SCAILLIEREZ, Peggy SCAILLIEREZ et Fanny FOSSARD.

Outre l'emprise mentionnée, afin de permettre aux entreprises la réalisation des travaux, plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés et cultivées par des exploitants agricoles, seront impactées. En ce sens, et conformément aux règles en vigueur, des indemnités ont été proposées, portant la dépense totale à environ 33 000 € (frais notariés estimés compris).

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes se rapportant à la présente délibération et d'approuver le versement des indemnités dues aux propriétaires et exploitants agricoles. Une information technique supplémentaire. Ce linéaire de tuyaux fait environ 2,3 km et, parallèlement, nous redémarrons le château d'eau situé rue du Phare du bout du monde à la sortie de Longueau-Boves pour approvisionner également l'ensemble des quartiers et avoir un débit et des pressions régulières.

ADOpte A L'UNANIMITE

62 - REGLEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE. APPROBATION.

MME SAVARIEGO : Je vous propose d'approuver le règlement de la redevance spéciale permettant son assouplissement, notamment vis-à-vis des petits producteurs, l'intégration de toute gamme de bacs roulants mis à disposition des producteurs non-ménagers, la simplification de sa gestion administrative. Il convient également d'approuver le modèle de lettre d'engagement s'y référant.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

63 - TRI DES DECHETS. CONTRATS DE VENTE DES MATERIAUX.

MME SAVARIEGO : Amiens Métropole, comme vous le savez, assure le tri du verre, des papiers et des emballages ménagers triés séparément par les habitants. Les emballages légers et les papiers sont triés dans le centre de tri de Veolia, à Amiens, dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Une fois triés par matière, les papiers et emballages ménagers sont mis à disposition des filières de recyclage, dans le cadre de contrats de reprise.

Les derniers contrats étant arrivés à échéance le 31 décembre 2023, en même temps que l'agrément de CITEO/ADELPHE, Amiens Métropole, comme toutes les collectivités de France, attendait de connaître la durée du nouvel agrément des éco-organismes concernés avant de renouveler ses contrats avec les repreneurs potentiels. Cet agrément n'a eu lieu que fin décembre et seulement pour une année (2024). Les nouveaux contrats de reprises sont donc proposés pour l'année 2024.

Suite à la consultation ayant permis de s'assurer des meilleurs prix possibles, je vous propose de retenir :

1. La société PAPREC pour la reprise des métaux (acier et aluminium), des emballages en papier et en carton, et des emballages en plastique.
2. La société UPM pour les journaux/magazines.
3. La société O-I France SAS pour la reprise du verre.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Président à signer ces contrats.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - RENOUElLEMENT DU PLAN DE GESTION DE LA SELLE ET DE SES AFFLUENTS. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE.

MME SAVARIEGO : Le bassin hydrographique de la Selle et de ses affluents (hormis la partie Oise) se compose du cours de la Selle, de la rivière des Evoissons, de la Poix et du ruisseau des Parquets, sur un total de 101 km et traversant 33 communes. La communauté de communes Somme Sud-ouest, la communauté d'agglomération Amiens Métropole, et l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Selle sont les trois structures gestionnaires du réseau hydrographique.

Une démarche de restauration de la continuité écologique sur le réseau hydrographique a été impulsée et deux plans de gestion ont été délégués à l'Ameva de 2011 à 2023.

De nombreuses opérations d'aménagement et d'entretien nécessitent d'être encore mises en œuvre pour assurer le bon état écologique du cours d'eau, d'où la proposition, avec les autres gestionnaires, de continuer à confier à l'Ameva l'élaboration du programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur le réseau hydrographique de la Selle et affluents pour la période 2024-2028.

Cette étude est estimée à 39 690 € TTC, le reste à charge après intervention des financeurs est de 7 938,00 € TTC, et après calcul, le forfait de rémunération de l'Ameva à charge d'Amiens Métropole est estimé à 839,59 € TTC, soit 2,12 % du montant total. C'est calculé en fait au prorata des linéaires de chaque EPCI.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant l'étude du renouvellement du plan de gestion de la Selle et ses affluents, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Ameva.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMME D'ACTIVITES DE PROMOTION DE LA GASTRONOMIE AMIENOISE 2024.

M. DECLE : Comme l'année dernière, je vous propose d'adopter le programme d'activités de promotion de la gastronomie amiénoise, dont le but est de mettre en avant notre art de vivre amiénois. C'est pourquoi je vous propose de mobiliser 70 000 € de budget de fonctionnement pour les événements suivants.

- Un dîner extraordinaire avec la fine fleur des chefs amiénois, qui sera organisé au stade de la Licorne le 16 juin 2024, sachant que ce stade a été labellisé centre de préparation aux jeux et que nous souhaitons donner une couleur olympique aux événements gastronomiques cette année.
- Des goûters et des apéritifs, toujours dans le cadre des Jeux Olympiques.
- Des ateliers et des dégustations dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine.
- Comme l'année dernière à Allonville, un spectacle à la fois théâtral et gastronomique intitulé "Les gourmandises d'Allonville", et qui aura lieu le 29 septembre 2024.
- Et la deuxième édition de Food Amiens les 17 et 18 novembre à Mégacité, le but étant d'organiser des conférences sur la gastronomie de demain et, le soir, de mettre en pratique ces conférences avec des chefs amiénois.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

66 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. ADHESION A TOUTOURISME.

M. DECLE : Un dossier que ma collègue Chantal MODESTE, Conseillère municipale déléguée à la condition animale aurait pu présenter. C'est d'ailleurs de son initiative qu'est né ce dossier. Nous souhaiterions adhérer à l'association Toutourisme, le but étant de travailler avec cette association pour valoriser l'accueil de l'Office de Tourisme vis-à-vis des animaux de compagnie et d'informer les propriétaires d'animaux de compagnie sur ce qu'il est possible de faire ou pas avec son animal, notamment sur le plan touristique.

L'adhésion s'élève à 150 € puis à 250 € les années suivantes.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

67 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Nous passons aux questions orales.

67.1 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA FERMETURE DE L'AVENUE SALVADOR ALLENDE.

M. GEST : La première a été déposée par le groupe Amiens au cœur. C'est Madame BELLINA qui va la poser.

MME BELLINA : Monsieur le Président, l'avenue Salvador Allende passe devant le parc de la Hotoie à Amiens. C'est un axe structurant du trafic. C'est aussi le prolongement du petit périphérique de centre-ville connu sous l'appellation "boulevards intérieurs"

Le Maire d'Amiens a décidé de procéder à sa fermeture à la circulation, avec une phase de test de six mois qui devait commencer le 1^{er} mars, qui a finalement été décalée à juin, voire juillet, puis ramenée il y a peu de mois d'essai à 4 puis 3 mois face à la bronca des habitants de la ville d'Amiens.

Considérant que cette fermeture engendrerait de nombreux reports de flux dans les quartiers avoisinants, nous avons demandé en conseil municipal du 14 mars 2024 l'annulation de cette décision. Des conseillers départementaux se sont aussi saisis du sujet en interpellant les forces de secours et de sécurité de notre territoire qui, selon leurs dires, sont pour le moins surpris et inquiets par cette prise de décision qui allongerait leur temps d'intervention pour éteindre des feux ou porter secours aux administrés.

Nous estimons aussi que la fermeture de cet axe structurant qui passe devant le parc de la Hotoie et qui contourne le centre-ville d'Amiens aurait un impact certain sur les trajets des habitants des communes de la Métropole qui l'empruntent chaque jour à des fins personnelles ou professionnelles.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir lancer une consultation auprès des maires des communes d'Amiens Métropole, afin d'avoir leur avis sur cette fermeture.

M. GEST : Je vais vous répondre, Madame BELLINA. Madame le Maire d'Amiens envisage effectivement la fermeture de l'avenue Salvador Allende, qui traverse le parc de la Hotoie. Sa décision interviendra à l'issue d'une expérimentation débutant à l'occasion de la Foire de la Saint-Jean en juin, et englobant les mois de septembre et d'octobre, lorsque la circulation est plus importante. En fonction des contraintes occasionnées et des résultats de fréquentation des différents axes impactés, la décision pourra prendre trois formes : la fermeture définitive, le maintien d'une deux fois deux voies apaisée, ou bien encore une fermeture partielle le dimanche ou le week-end. Cette décision relève du seul pouvoir de police du Maire d'Amiens et non d'Amiens Métropole. Toutefois, cette voie étant métropolitaine et empruntée par des automobilistes des communes extérieures à Amiens, je solliciterai l'avis des Maires de l'agglomération afin de le transmettre à Madame le Maire d'Amiens afin qu'elle puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

67.2 - QUESTION ORALE RELATIVE AU RAPPORT DE LA CRC SUR L'ASSOCIATION SYNDICALE CONSTITUEE D'OFFICE (ASCO) DES CANAUX D'HORTILLONNAGES D'AMIENS.

M. GEST : Cette question orale est déposée cette fois par le groupe des élus Communistes Républicaines et Citoyennes.

MME DELATTRE : L'Association Syndicale Constituée d'Office (ASCO) des canaux d'hortillonnages d'Amiens, créée en 1902, assure l'entretien du réseau de jardins flottants et de canaux situés dans les communes d'Amiens, Camon et Rivery. Ce site, composé de plus de 65 kilomètres de canaux, sur une surface de près de 265 hectares, constitue une attraction touristique accueillant environ 200 000 visiteurs par an, notamment en barque.

L'ASCO a repris son activité en 2019. Elle conduit actuellement sa transformation en association syndicale autorisée et l'évolution de son périmètre d'activité. Elle souhaite également pouvoir se

doter d'un plan de gestion pluriannuel, permettant de définir les orientations et investissements nécessaires pour assurer la pérennité du site.

En 2023, vous avez eu des échanges avec la Chambre Régionale des Comptes. Elle a arrêté ses observations et le rapport a été publié le 12 mars 2024. Il constate que l'ASCO demeure dépendante des moyens matériels et humains mis à sa disposition par notre Métropole, pour partie à titre gratuit et dans des conditions dont la régularité n'est pas pleinement assurée, ce qui est, selon le contrôle, à corriger.

Par ailleurs, depuis septembre 2018, une nouvelle contribution est acquittée par les visiteurs transportés en barque, représentant 46% des recettes de l'association de 2019 à fin 2022. Or, la chambre constate que, dès sa mise en place, cette redevance nouvelle sur les visites embarquées n'apparaissait pas conforme aux textes applicables, qui limitent le périmètre des redevables des associations syndicales aux seuls propriétaires d'immeubles, nécessitant d'engager une refonte complète de son dispositif de recettes.

Pouvez-vous, ce soir, nous informer de la date de suppression effective de la redevance sur les visites embarquées ? Surtout quelles sont vos pistes pour sécuriser juridiquement à terme le dispositif de redevances garantissant les produits nécessaires pour préserver son patrimoine naturel, écologique, agricole et touristique en tenant compte des assujettis (périmètre, nature de l'activité, utilisation des canaux etc.) ? Pensez-vous à une consultation des propriétaires, et si oui dans quel délai ? Quel est l'état de vos relations avec eux ?

M. GEST : Je vais vous répondre sur cette question. Je n'ai pas manqué de signaler à Madame DESBUREAUX que j'étais assez surpris qu'une question soit posée sur ce sujet, étant donné que l'association syndicale n'a pas encore eu la possibilité de se positionner sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Et je regrette qu'un membre d'une association ait cru bon d'informer du contenu de ce rapport alors qu'il y a une procédure bien classique, bien établie, de respect du secret jusqu'à ce que les choses soient rendues publiques. Certes, la Chambre Régionale des Comptes a publié son rapport, mais je répète, l'association syndicale n'a pas encore pu se positionner sur ce rapport. Cette précision étant donnée, je vous rappelle l'histoire de cette association syndicale qui a conduit notre collectivité à se substituer à elle, c'est-à-dire à l'association de départ, pour assurer à sa place les activités de curage et de faucardement des principaux rieux, soit 14 km sur les 65 que compte le site. Durant cette période, l'association est restée en sommeil, et avec l'évolution de la réglementation, elle a dû reprendre son indépendance pour poursuivre son activité, essentielle à la vie des hortillonnages.

Sur la question des moyens humains et matériels, nous avons pris acte de la remarque de la Chambre Régionale des Comptes qui ne concerne que le personnel effectuant des tâches administratives et d'encadrement. La masse salariale des agents de terrain, qui représentent le plus gros du temps mobilisé, est remboursée à Amiens Métropole depuis septembre 2018. L'administration de l'association est un travail complexe qui peut difficilement être délégué à du personnel non formé à la comptabilité et à la gestion publique, et il faut que vous preniez conscience que cet appui est déterminant pour stabiliser la situation nouvelle de cette association. Nous ne pouvons pas laisser ce service d'entretien des rieux décliner, les hortillonnages méritent cet effort. Sur ce point, nous sommes donc en phase avec la Chambre Régionale des Comptes et nous travaillons à mieux identifier le temps passé par ces agents en charge du bon fonctionnement de l'ASA, qui s'apparente, disons-le clairement, à la gestion d'une petite collectivité.

Concernant la redevance sur le passage des barques de visiteurs, mise en place par l'association syndicale en 2018, dont je rappelle que c'est un Euro par personne montant dans une barque pour visiter les hortillonnages, vous me demandez quand celle-ci sera supprimée. Avec le syndicat de

l'association - car nous avons déjà discuté de cela - nous avons convenu qu'il n'était pas possible de le faire en 2024 au risque de nous priver d'une recette très conséquente, et nous nous sommes fixé une année pour trouver une solution. Encore une fois, nous prenons acte de cette remarque de la Chambre Régionale des Comptes, mais nous souhaitons approfondir certaines questions de droit concernant le régime de cette redevance. Comme vous le relevez vous-même, cette redevance constitue une recette qui doit permettre à l'association syndicale des Hortillonages de sécuriser, de garantir sur le long terme, l'entretien de la totalité du réseau de canaux non domaniaux, soit environ 54 km, et ainsi de faire face à une dynamique d'envasement qui se poursuit inexorablement. La disparition de cette redevance reviendrait à tirer un trait sur cette perspective. J'estime que personne n'y a intérêt, au premier rang desquels les organisateurs des visites qui ont besoin d'un réseau de canaux bien entretenus pour conduire leurs activités. D'ailleurs, cette redevance a été mise en place avec leur accord, et je dirai même avec leur bienveillance, ce qui répond à votre question sur le fait que je m'entende ou pas avec ces associations. Tout va bien, merci. Les autres propriétaires sont dans les mêmes dispositions, car ces recettes supplémentaires vont permettre de financer un accroissement des quantités de travaux sans augmenter les autres redevances de façon trop importante. Il s'agit donc, avant tout, d'un problème de forme et nous souhaitons nous laisser le temps d'étudier toutes les options.

Concernant l'information des propriétaires membres de l'association, le rapport est, comme vous avez pu le constater, en ligne sur le site de la Chambre Régionale. Une assemblée générale sera organisée au plus tard début 2025, conformément aux obligations statutaires, et le sujet sera naturellement présenté, d'autant plus s'il conduit à une modification de ces mêmes statuts. Je précise au passage que l'assemblée générale doit convoquer 1 300 personnes.

Enfin, dans le courant de l'année, nous devrions pouvoir nous appuyer sur un site internet permettant aux membres d'avoir accès aux principales informations et décisions de leur association syndicale. Voilà ce que je pouvais vous dire en réponse à votre question.

67.3 - VŒU RELATIF A LA SITUATION DE METEX.

M. GEST : Je donne la parole à Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Le vœu porte sur la situation de la société METEX.

"La société METabolic Explorer (METEX) et son site d'Amiens font face à de très graves difficultés. Pour rappel, METEX fabrique des acides aminés, de la lysine, pour la nutrition animale. On sait moins que METEX est installé à Amiens depuis cinquante ans, sous le nom d'Ajnomoto avant sa reprise par METEX. Après plusieurs séquences de chômage partiel au cours des derniers mois, METEX a donc sollicité le mardi 12 mars, d'une part, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde pour le groupe, et concomitamment, une procédure de redressement judiciaire pour ses deux entités industrielles, METEX NØØVISTA et METEX NØØVISTAGO, ce dernier étant le site d'Amiens. Ces deux demandes ont été acceptées cette semaine, avant-hier je crois, et ce cadre juridique, dont on se passerait malgré tout, protège la société, surtout ses salariés, son activité productive, mais pour quelques mois, le juge ayant accepté une période de six mois.

La situation est donc extrêmement défavorable, elle est la conjonction de plusieurs facteurs, comme en vivent rarement des entreprises au cours des dernières années, dont une partie très imprévisible. D'une part, la grippe aviaire, la crise porcine puis l'explosion des coûts énergétiques suite à l'invasion russe en Ukraine. D'autre part, et c'est sans doute le plus grave, surtout dans une terre de betteraves à sucre comme la nôtre, l'envol des prix du sucre. Il faut savoir que METEX est un énorme consommateur de sucre pour la fermentation, et la hausse du prix du sucre a été de

près de 80% en France entre 2022 et 2023. Cette situation n'est pas forcément originale en France, en tout cas sur d'autres secteurs. La hausse des coûts a frappé de nombreuses entreprises, mais beaucoup ont eu la capacité de la répercuter dans leurs prix de vente. Le problème, c'est que METEX n'a pas pu le faire à cause de nos amis chinois, la Chine ayant connu une croissance économique bien moindre les trois dernières années. De ce fait, METEX n'a donc pas pu écouler sa lysine sur le marché chinois et a attaqué l'exportation, mais évidemment avec des tarifs extrêmement bas, notamment parce que les prix du sucre ne sont pas du tout les mêmes, au-delà des coûts de main-d'œuvre. Ce qui explique la situation d'étranglement de METEX avec à la fois des coûts qui se sont envolés et une incapacité à les répercuter dans leurs prix de vente.

Clairement, la survie de l'entreprise et de ses 280 salariés est en jeu. C'est pourquoi le Conseil d'Amiens Métropole demande la poursuite de la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics, gouvernementaux et régionaux. Plusieurs leviers sont activés et peuvent être activés. Le premier, le plus important, est de restaurer les conditions d'accès au sucre à un prix compétitif par quelque chose qui s'apparenterait à un système de compensation ou de subvention. C'est vraiment l'issue déterminante, car que ce soit METEX ou que ce soit un repreneur, un investisseur, ou de l'argent frais dans la société, cela passe évidemment par un avenir qui peut être un avenir de rentabilité pour l'entreprise, quelle que soit l'issue juridique. D'autre part, il s'agit d'essayer, forcément sur le moyen long terme, de convaincre la Commission européenne - mais c'est quasiment fait - d'engager une plainte et donc d'augmenter en quelque sorte les taxes et les droits sur les importations chinoises de lysine. Une plainte a été déposée par METEX auprès de la Commission. Même si cela prend un an ou un an et demi, le signal sera quand même très important, y compris pour d'éventuels investisseurs.

Il y a évidemment urgence puisque l'on parle de six mois pour la procédure et il faut donc que l'Etat, qui a déjà été au côté de METEX depuis plusieurs mois, continue à l'être en termes de trésorerie pour les aider à passer ce cap et, dans l'immédiat, à trouver des solutions auprès des sucriers et auprès de la Commission européenne. A ce jour, il faut que vous sachiez que les échanges sont intenses afin d'étudier toutes les solutions visant à permettre la poursuite des activités sur le site. Madame le Maire et le Président d'Amiens Métropole, avec l'aide de nos services économiques, ont pris l'initiative de plusieurs rendez-vous au meilleur niveau gouvernemental. L'un d'eux a d'ailleurs eu lieu hier soir de 19h à 20h avec les cabinets de Bruno LEMAIRE et de Monsieur LESCURE, avec des principes de revoyure aussi avec ces cabinets et les ministres.

C'est un sujet amiénois, c'est un sujet pour les salariés, mais c'est évidemment un sujet national, voire européen, puisque METEX est le seul producteur de lysine en Europe, ce qui veut dire que si l'activité venait à s'arrêter, cette production stratégique n'aurait plus cours en Europe.

Nous exprimons à tous les salariés de METEX notre solidarité et les assurons de notre totale mobilisation pour préserver leur emploi".

M. THEVENIAUD : Bien entendu, je voterai ce vœu, mais je tiens à signaler ce soir quand même le manque de réactivité du gouvernement puisque pendant deux mois, nous n'avons pratiquement pas eu de ministre de l'Industrie. Ce n'est pas mon propos, ce sont les propos tenus par un vice-président de la Région cet après-midi en commission. Il faut savoir que des parlementaires, Jean-Philippe TANGUY, François RUFFIN, ont interpellé le ministre il y a plus de deux mois, et n'ont pas eu de réponse du fait du changement de Premier ministre. C'est quand même assez léger quand on sait que cette entreprise relève de la souveraineté nationale industrielle, vous dites européenne mais moi je dis nationale. Cela fait partie du dispositif France 2030, c'est-à-dire une des priorités du gouvernement. Donc, bien entendu, je soutiens les salariés, mais je regrette le manque de

réactivité du gouvernement. Deux mois d'attente, sachant qu'il y a des solutions, vous les avez citées, et d'après certaines - je ne citerai pas de nom -, un repreneur français sérieux est sur les rails. Mais tout cela reste à négocier. Mon seul regret est le manque de réactivité du gouvernement dans la ville de Monsieur MACRON.

MME BECKER : Nous sommes pour la préservation des savoir-faire et de l'outil industriel à Amiens, et le soutien aux salariés luttant pour leur travail. Nous approuverons donc le vœu présenté ce soir, mais l'emploi une nouvelle fois subit le laisser-faire du néolibéralisme. Les salariés de METEX à Amiens produisent de la lysine, ayant notamment comme débouché l'alimentation animale, diminuant donc la consommation de soja généralement importé d'Amérique du Sud. Leur activité est stratégique pour notre souveraineté économique et sociale, et aussi pour la bifurcation écologique ici et dans le monde. Déjà, le marché européen de l'énergie, source d'une concurrence imparfaite car déterminée par les énergies fossiles d'outre-Rhin, avait fragilisé l'activité, obligeant l'intervention directe de l'Etat via la BPI. Cette intervention contrainte, car l'ordolibéralisme d'outre-Rhin impose au sein du marché intérieur des prix pour préserver coûte que coûte la compétitivité de sa production industrielle, est à notre détriment. Maintenant, la hausse continue du prix du sucre, perché actuellement à plus de 700 € la tonne, met réellement en danger l'existence du site. La France est pourtant le premier producteur européen de sucre. La dérégulation du marché mondial de sucre pénalise notre activité industrielle, la faiblesse des politiques douanières aux frontières de l'Union européenne engendre un déséquilibre social et écologique. Avec la Chine aujourd'hui, comme avec l'Allemagne, nous subissons des concurrences qui sacrifient nos emplois industriels sur un ordre néolibéral, dont les dés sont pipés et dont nous subissons les effets.

Nous rappelons notre position en cette année d'élections européennes en vue de l'instauration d'un protectionnisme écologique et solidaire. Notre industrie est compétitive et elle est génératrice de valeur ajoutée pour notre territoire. Ce sont les idéologies néolibérales ineptes qui menacent nos emplois et savoir-faire associés.

M. GEST : Avant de mettre aux voix, je souhaitais dire à Monsieur THÉVENIAUD que je ne suis pas le porte-parole du gouvernement, mais je n'ai pas du tout le sentiment que le gouvernement a tardé à réagir sur ce dossier, d'autant plus qu'à la réunion que nous avons eue hier soir, ont été évoquées des discussions mises en œuvre il y a plusieurs semaines, pour ne pas dire trois ou quatre mois. Donc ce dossier est particulièrement suivi, justement parce qu'il ne s'agit pas de sauver uniquement le site d'Amiens, mais de sauver une production française et européenne. Quant à l'ultralibéralisme, si on ne plus faire confiance à la Chine, c'est terrible.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie, car il était important que ce vœu soit voté à l'unanimité.

Je vous donne rendez-vous au mois de mai pour notre prochain CAM.

La séance est levée à 22 heures 07.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance


Alain GEST